



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/21

Adoption du Budget Primitif 2017 - Ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 Janvier dernier a montré le haut niveau de contraintes pesant sur les finances de notre ville : dotation globale de fonctionnement une nouvelle en baisse, recettes fiscales peu dynamiques, décisions nationales qui augmentent mécaniquement nos dépenses (point d'indice des fonctionnaires, dispositif Parcours Professionnels, carrières et rémunérations,...).

Il a cependant également permis de démontrer la démarche volontariste et prospective qui est conduite, afin de permettre de garder le cap fixé :

- **Pas d'augmentation des taux de fiscalité.**
- **Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité.**
- **Poursuivre le processus de désendettement de la commune.**
- **Adapter le volume des investissements en fonction de l'avancement des programmes, de nos engagements et de nos capacités financières.**

Ce budget primitif vient transcrire de manière concrète l'ensemble de ces priorités politiques, et il constitue un outil au service des Ajacciens, tant pour assurer le meilleur service au quotidien que pour fixer un cap et préparer l'avenir.

Les objectifs fixés au sein de ce projet de budget sont ceux évoqués lors du DOB :

- ☞ Construire une démocratie vivante avec les citoyens à travers nos rencontres avec les habitants de tous les quartiers de la Ville.
- ☞ Valoriser notre cadre de vie.
- ☞ Favoriser les travaux en régie au niveau de la voirie et du patrimoine bâti.
- ☞ Entretien notre patrimoine Historique trop longtemps délaissé.
- ☞ Préserver les espaces verts de notre commune.
- ☞ Améliorer la communication à travers le journal municipal et l'installation de panneaux d'information.
- ☞ Investir dans l'éducation et la jeunesse par le biais de nouvelles activités périscolaires, par un nouveau plan numérique dans les écoles.
- ☞ Etendre les dispositifs d'aide à la personne pour nos séniors.
- ☞ Améliorer la politique de la petite enfance.
- ☞ Agir sur l'emploi en étroite collaborations avec les services de la CAPA.
- ☞ Accompagner les associations qui agissent pour et avec les Ajacciens.
- ☞ Dynamiser la vie culturelle et sportive avec l'aide de partenaires privés.
- ☞ Rassembler les Ajacciens autour d'événements festifs et citoyens comme le Carnaval, le city trail et les animations de fin d'année.

A. Les grands équilibres budgétaires

Le projet de budget primitif 2017 de la ville d'Ajaccio est construit dans le respect des orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 27 Janvier 2017. Il s'équilibre, toutes sections confondues, en recettes et en dépenses à un montant global de **125 492 789.45 Euros**.

- Section fonctionnement : **94 095 567.22 €**

- Section investissement : **31 397 222.23 €**

Suite à la décision d'inclure dès le vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget primitif 2017 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

Le résultat reporté d'investissement de l'exercice 2015 : + 2 051 999.31 €
 Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 : + 4 340 909.09 €

☞ Soit le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2016 : + 6 392 908.40 €

Le résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2015 : + 3 298 711.95 €
 Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 : + 182 525.27 €

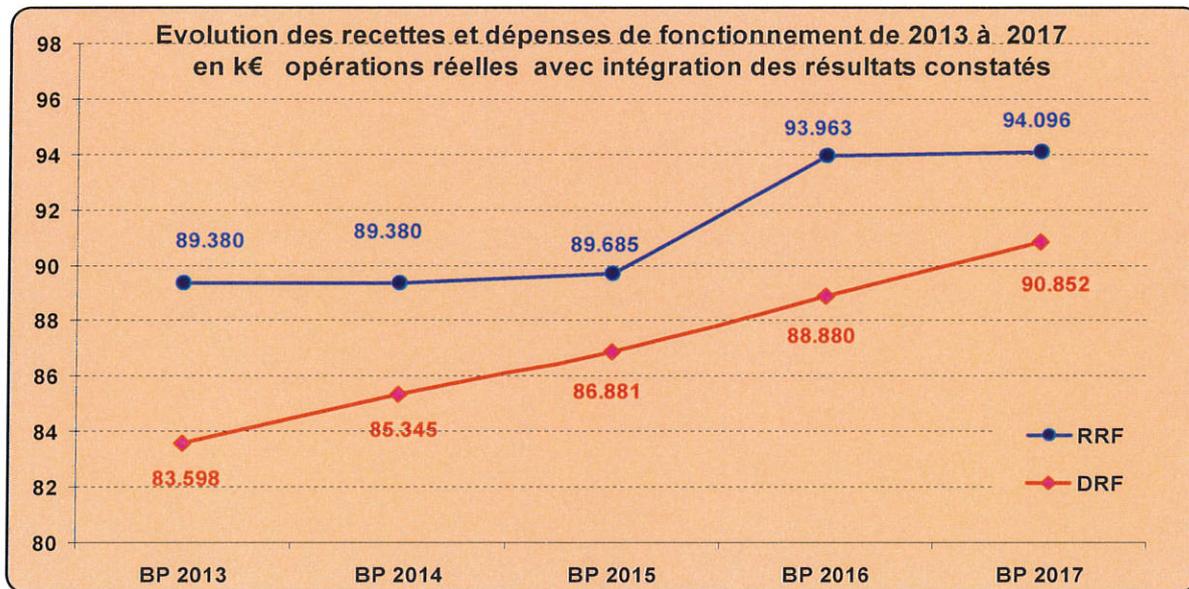
☞ Soit le résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2016 : + 3 481 237.22 €

Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 4 943 677.89 €
 Total des restes à réaliser en recettes d'investissement: 2 363 909.39 €

RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	90 614 330.00	21 761 116.61	112 375 446.61
Opérations d'ordre	0.00	3 243 197.22	3 243 197.22
Résultat reporté	3 481 237.22	6 392 908.40	9 874 145.62
Totaux	94 095 567.22	31 397 222.23	125 492 789.45

DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	90 852 370.00	31 397 222.23	122 249 592.23
Opérations d'ordre	3 243 197.22	0.00	3 243 197.22
Résultat reporté	0.00	0.00	0.00
Totaux	94 095 567.22	31 397 222.23	125 492 789.45

B. La section de fonctionnement



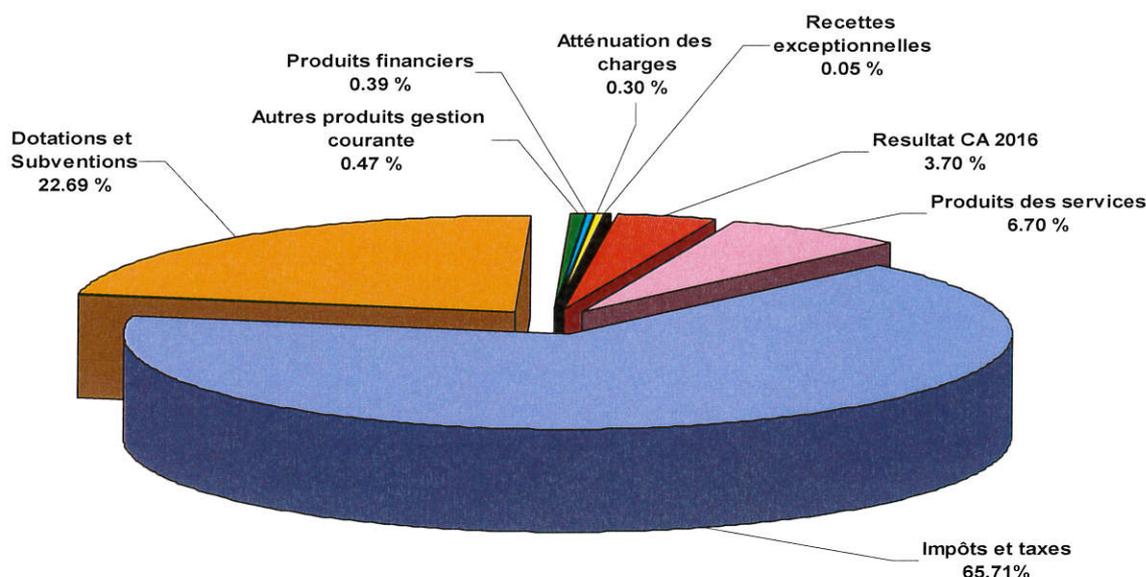
1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour 2017 à 94.095 millions d'euros contre 93.963 millions d'euros au Budget Primitif 2016. Hors comptabilisation de la reprise anticipée du résultat du Compte Administratif 2016, les recettes prévisionnelles inscrites reste stables par rapport aux inscriptions de l'exercice précédent.

La structure des recettes de fonctionnement est la suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016	BP 2017	% de variation	Part de la section
CHAP 70	Produits des services	5 586 000.00	6 300 000.00	+ 12.78 %	6.70 %
CHAP 73	Impôts et taxes	62 356 380.00	61 827 350.00	- 0.85 %	65.71 %
CHAP 74	Dotations, Subventions	21 625 304.00	21 350 140.00	- 1.27 %	22.69 %
CHAP 75	Autres produits gestion	402 000.00	440 000.00	+ 9.45 %	0.47 %
CHAP 013	Atténuation des charges	276 600.00	280 000.00	+ 1.23 %	0.39 %
CHAP 76	Produits financiers	368 420.00	366 840.00	- 0.43 %	0.30 %
CHAP 77	Recettes exceptionnelles	50 000.00	50 000.00	-	0.05 %
TOTAL RECETTES REELLES		90 664 704.00	90 614 330.00	- 0.06 %	96.36 %
CHAP 002	Reprise anticipée du résultat du CA précédent	3 298 711.95	3 481 237.22	+ 5.53 %	3.70 %
TOTAL RECETTES		93 963 415.95	94 095 567.22	+ 0.14 %	100.00 %

STRUCTURE DETAILLEE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2017



1.1 Les recettes de fonctionnement par nature

➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine

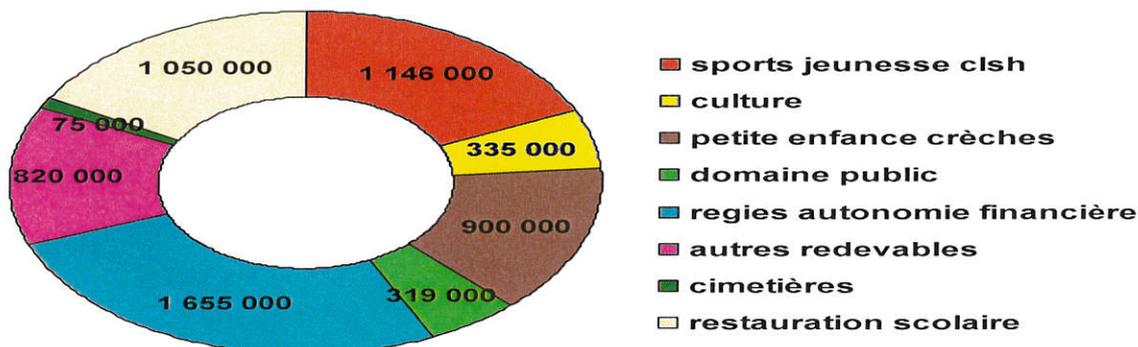
Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants en €	5 338 760	5 586 000	6 300 000
Variations en %	-2.45 %	+ 4.63 %	+ 12.78 %

Prévus à hauteur de 5 586 K€ au BP 2016, les **produits des services et du domaine** s'établissent en 2017 à 6 300 K€ en progression de 12.78 %. Il s'agit des recettes liées à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers et autres budgets annexes; elles représentent 6.70 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les principales recettes à la hausse sont :

- Une fréquentation plus importante enregistrée dans les structures municipales petite enfance et restauration scolaire ainsi que dans les centres de loisirs sans hébergement.
- Une meilleure facturation par le service des halles et marchés de l'utilisation du domaine public et de droits de voiries.
- les refacturations de personnel à la régie des parkings et au syndicat mixte du Grand site des Iles Sanguinaires pris en charge en année pleine en 2017.

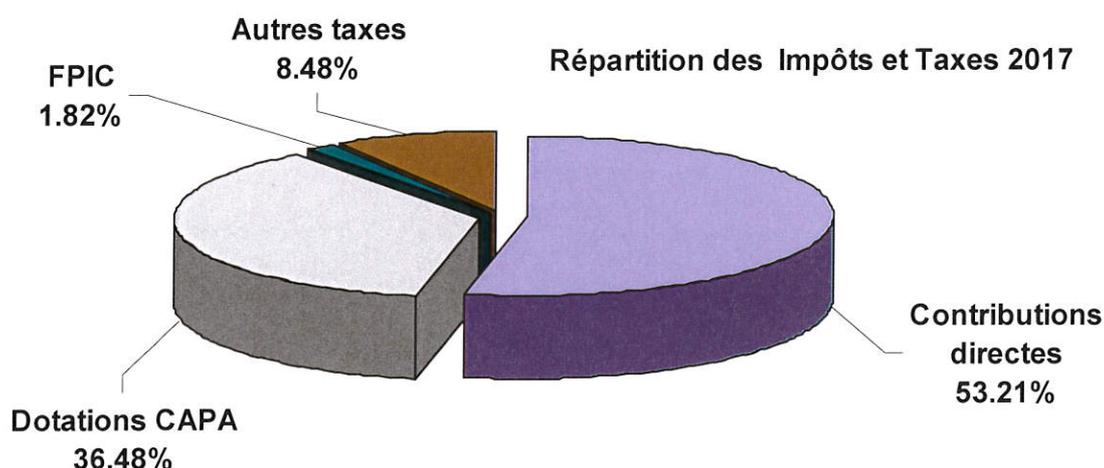
Détail par domaine des recettes chapitre 70



➤ **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants en €	60 771 398	62 356 380	61 827 350
Variations en %	+ 3.38 %	+ 2.61 %	- 0.85 %

Composé principalement des contributions directes, des versements provenant de la communauté d'agglomération du pays ajaccien et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente près de 66 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville d'Ajaccio. Comparées aux inscriptions budgétaires de l'année 2016, elles sont en diminution de 529 K€ soit -0.85 % ; Cette perte constatée est liée au transfert de l'OMT vers la CAPA. (Taxe de séjour et attribution de compensation). Au sein de ce chapitre, il convient de distinguer le produit des contributions directes, les dotations versées par la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, le fonds de péréquation horizontale FPIC et les autres taxes.



❖ **Les contributions directes**

Les contributions directes représentent 53.21 % des impôts et taxes. La municipalité a décidé, comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, de reconduire sans augmentation l'ensemble des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti.

Sur nos premières bases de calcul, et avec l'application des nouvelles délibérations le produit fiscal global pour 2017 est estimé à 32.900 M€. Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

* Actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat en Loi de Finances : C'est une nouveauté introduite par la loi de finances 2017 : à partir de 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus adossée à l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF, mais à l'inflation constatée au mois de novembre précédant l'adoption de la loi de finances. Dans un environnement désinflationniste, cette décision vient clore le débat autour de la progression des bases qui a été globalement plus dynamique que l'inflation réellement constatée ces dernières années. Pour 2017, le coefficient de revalorisation est fixé quant à lui à 0,4%. Il correspond à l'inflation constatée en octobre dernier.

* L'instauration de la modification de la majoration de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : L'exercice 2017 verra donc la poursuite de l'application des délibérations votées en septembre 2015 sur l'abattement de la TH (délibération 2015-307) et la taxation des résidences secondaires (délibération 2015-308 et 2017-13).

*** Remarques importantes :**

En premier lieu, nous sommes dans l'attente des premiers résultats concernant les mesures d'optimisation des bases d'imposition menées avec les services fiscaux (une campagne a été menée en 2016 sur les locaux vacants).

Deuxièmement, le produit attendu au niveau de la taxe d'habitation pour l'exercice 2016 n'est pas conforme à ce qu'il aurait dû être. Nous avons sollicité par courrier les services de la direction régionale des services fiscaux car il y a eu de nombreuses omissions concernant les bases de calculs des impositions. En attendant une réponse des services fiscaux qui devrait apporter les corrections attendues, le principe de la plus grande prudence a bien été appliqué dans le produit affiché.

❖ **Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**

L'**attribution de compensation** a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts ainsi que les transferts de charges entre la ville et la CAPA. Son montant peut varier du fait de la prise en compte de nouveaux transferts de charges. 2017 verra le transfert de l'office municipal du tourisme.

L'enveloppe de la dotation de compensation pour l'exercice 2017 est évaluée à 18 616 350 €. Nous sommes en attente de la décision de la commission locale d'évaluation des charges à transférer (CLECT) afin de confirmer ce montant.

Attribution de Compensation à l'origine	Année 2016			Année 2017		
	Minoration SIAU	Minoration PLIE	Solde AC pour 2016	Minoration solde PLIE	Minoration OMT part ville	Solde AC pour 2017
19 664 711 €	- 212 939 €	- 309 022 €	19 142 750 €	-26 400 €	- 500 000 €	18 616 350 €

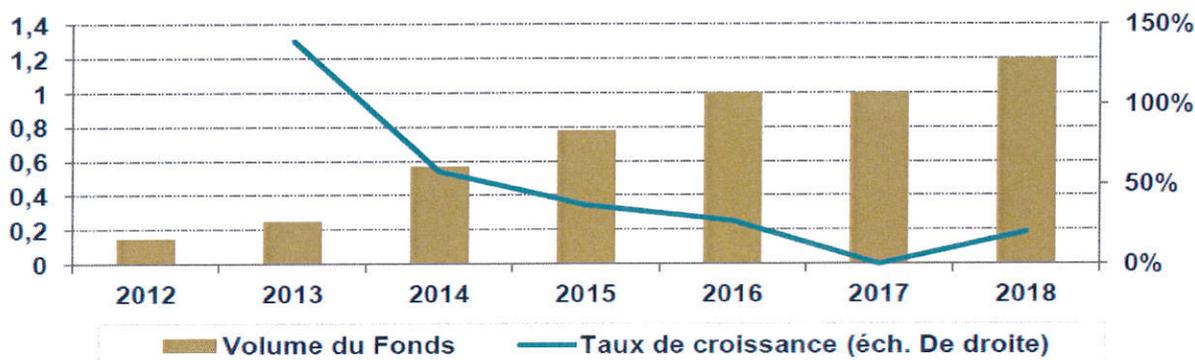
La **Dotation de Solidarité Communautaire** établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes, communautaire constitue un versement obligatoire des communautés d'agglomération sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes membres. L'estimation de 3.940 millions d'euros pour 2017 reconduit le produit perçu en 2016 (3.942 millions d'euros).

❖ **La péréquation horizontale FPIC**

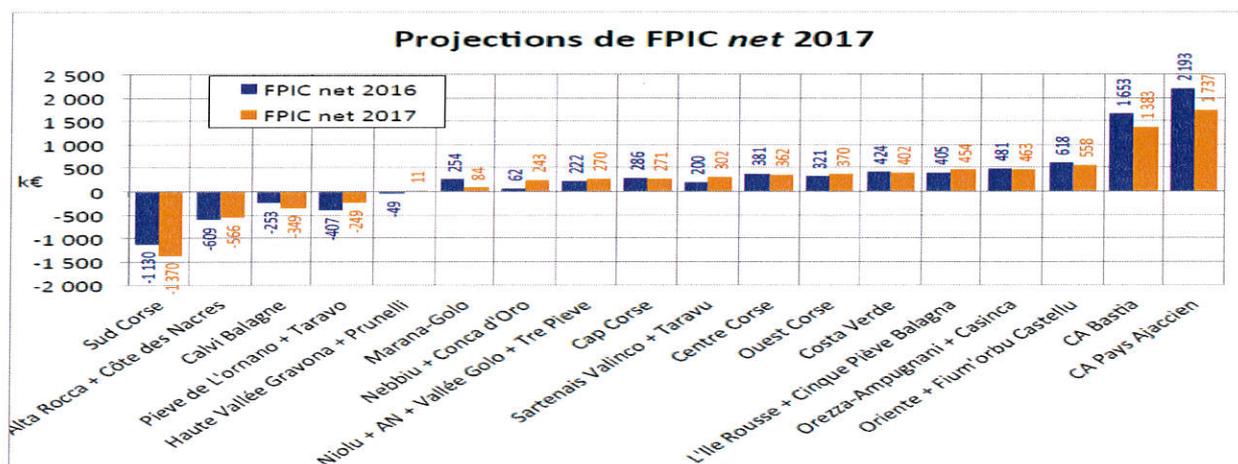
Le montant du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) est maintenu au même niveau que celui de 2016, soit 1 Md€. La progression du fonds, prévue en 2016 depuis la Loi de finances 2012 afin qu'il atteigne 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, est reportée à 2018.

La mise en place des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale risquant de mettre à mal la redistribution des ressources du fonds entre collectivités classées selon un indice synthétique, la décision de décaler la montée en charge du fonds s'est ainsi justifiée.

FPIC: volume et taux de croissance



Si, pour l'exercice 2017, le montant du fonds demeure inchangé et les critères d'éligibilité, tant coté contributeurs que bénéficiaires, sont identiques, les mouvements de la carte intercommunale sont de nature à modifier les montants calculés pour chaque établissement intercommunal. En effet ces derniers voient leur nombre diminuer de 2 065 à 1 245 EPCI: moins nombreux, il est donc à craindre pour les bénéficiaires que le reversement diminue et pour les contributeurs que le prélèvement croisse. Ainsi pour la Ville d'Ajaccio nous prévoyons une recette identique à 2016 soit 1 126 000 € et une contribution à hauteur de 270 000 € supérieure à celle de 2016. (cf. chapitre 014 en dépenses de fonctionnement).



❖ Les autres taxes indirectes

Les différentes taxes composant la fiscalité locale indirecte sont instituées soit par la collectivité elle-même soit par un texte législatif ; elles sont autant d'indicateurs de la prospérité économique locale. Directement impactées par l'activité économique, ces ressources ont été estimées selon le principe de prudence à partir des réalisations de l'exercice précédent. Les montants inscrits totalisent 5 245 000 € en 2017, soit 8.48 % des impôts et taxes.

Les principales taxes indirectes sont détaillées ci après :

La taxe additionnelle aux droits de mutation ; Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier ce qui conduit à une estimation de recettes pour 2017 prudente inférieure aux encaissements constatés au compte administratif 2016. La recette nette attendue est de 1 650 000 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité ; La recette prévue au budget 2017 correspond donc au reversement de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Le produit attendu à hauteur de 1,4 millions d'euros sera en légère augmentation suite à l'application de la délibération 2016/254.

Le prélèvement sur les produits des jeux ; Cette recette correspond à un prélèvement sur le produit des jeux réalisé par le casino municipal d'Ajaccio égal à 850 000 € et à un versement de 40 000 € effectué par les services de l'Etat au titre d'un prélèvement sur les produits des jeux en ligne

La taxe locale sur la publicité extérieure ; La recette prévisionnelle pour l'exercice 2017 est calquée sur le montant des titres émis au cours de l'exercice 2016 soit 630 000 €.

Les droits de place ; Ce poste correspond aux recettes liées au service des Halles et marchés. Il est réajusté par rapport aux encaissements constatés au CA 2016 augmenté de l'évolution anticipée pour 2017(cf. délibérations 2016/343 et 344). Le montant prévisionnel calculé est de 675 K€.

Le tableau suivant retrace les principaux produits issus de la fiscalité indirecte et leur évolution 2016/2017.

INTITULE DES TAXES INDIRECTES	BP 2016	Réalisations CA 2016	BP 2017
DROIT DE PLACE	600 000.00	580 666.00	675 000.00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 310 000.00	1 332 829.00	1 400 000.00
PRODUITS DES JEUX	937 000.00	890 021.00	890 000.00
TAXES SUR LA PUBLICITE LOCALE	545 000.00	631 668.00	630 000.00
TAXE ADDITION. DROITS DE MUTATIONS	1 600 000.00	2 124 650.00	1 650 000.00
TAXES DE SEJOUR **	310 000.00	441 893.00	0
TOTAUX	5 302 000.00	6 001 727.00	5 245 000.00

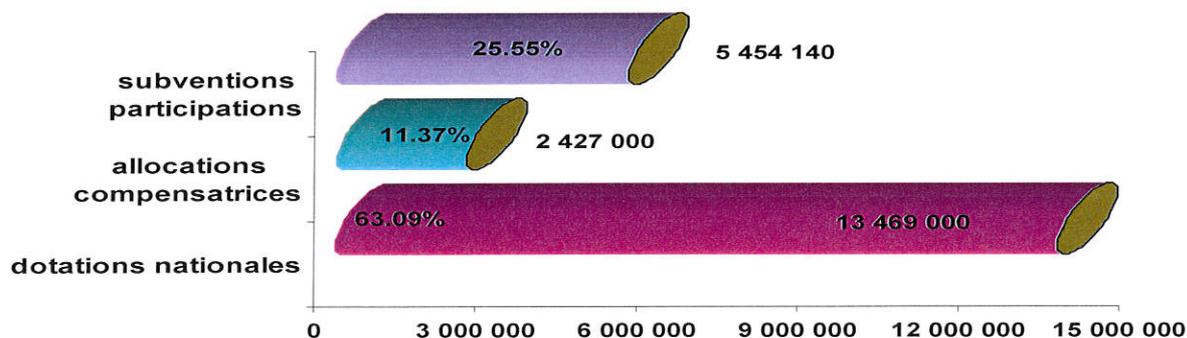
** Le produit de la **taxe de séjour** n'a pas été inscrit au sein du budget 2017 puisqu'il a été transféré le 1^{er} Janvier à la Capa dans le cadre du transfert de la compétence tourisme. Le produit effectivement budgété en 2016 entrera dans le calcul de l'attribution de compensation.

➤ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants en €	21 776 723	21 625 304	21 350 140
Variations en %	- 6.73 %	- 0.70 %	- 1.27 %

La ville d'Ajaccio est confrontée à la décreue des concours financiers de L'Etat. Cette année la baisse estimée des dotations et participations devrait atteindre près de 275 K€. Deuxième poste budgétaire des recettes de fonctionnement, Il s'élève à 21.350 millions d'euros. Certaines dotations et attributions de subventions ne seront connues qu'après le vote du budget. Ainsi les hypothèses les plus prudentes ont donc été retenues.

Détail du chapitre 74 dotations participations et subventions



❖ Les compensations fiscales

A l'origine, ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en zone urbaine sensible ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Sur ces compensations de nombreuses difficultés identiques à celles du reversement de fiscalité sur la TH (cf. chap.73) sont apparues pour anticiper les variations annuelles effectives de ces compensations,

difficultés qui justifient des inscriptions budgétaires des plus prudentes. Pour 2017, 2.427 M€ sont prévus au titre des compensations fiscales.

Compensations fiscales	Notifiées 2014	Notifiées 2015	Notifiées 2016	Prévisions 2017
Compensation dotation spécifique sur TP	297 712	196 690	166 808	100 000
Compensation de la taxe d'habitation	2 074 971	2 265 022	1 963 872	2 227 000
Compensation de la taxe foncière	146 599	113 931	115 781	100 000
Total des Compensations Fiscales	2 519 282	2 575 643	2 246 461	2 427 000
Evolution en €	- 86 470	+ 56 361	- 329 182	+ 180 539
Evolution en %	-3.32 %	+ 2.23 %	- 12.79 %	+ 8.03 %

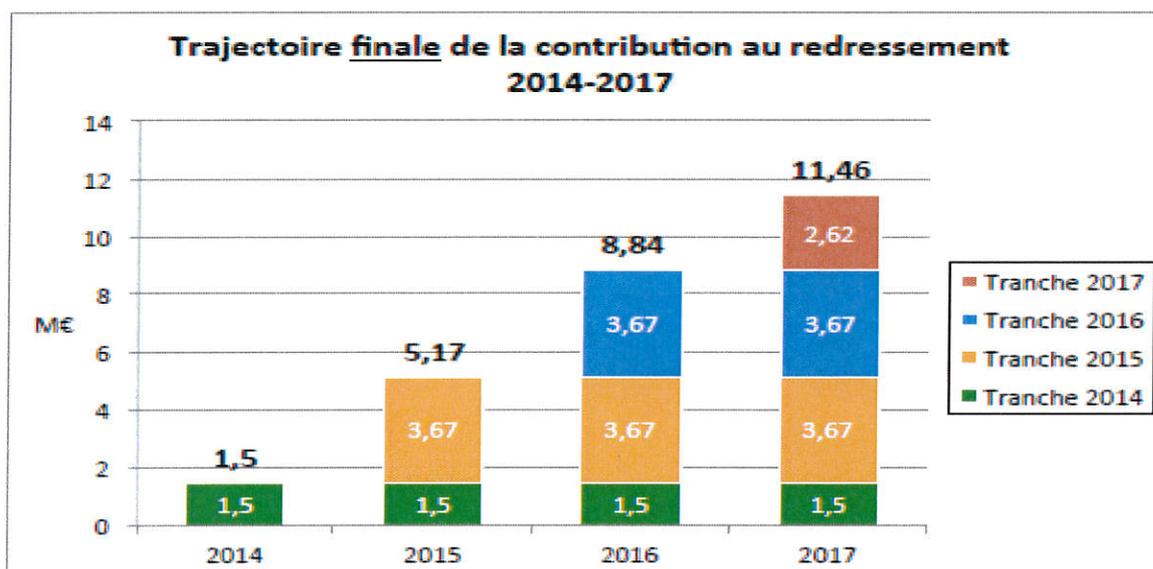
En 2014-2015-2016 l'Etat a changé le statut des allègements de TH de certaines catégories de contribuables en lien avec l'impôt sur le revenu. Ainsi les exonérations de plusieurs centaines de milliers de foyers ont mué en dégrèvements en 2015 pour redevenir des exonérations en 2016 d'où la complexité de procéder à ce jour à une prévision budgétaire la plus fiable possible au niveau des compensations de TH.

Impact sur les compensations de TH des allers retours exonérations-dégrèvements

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Statut des allègements	Exonérations	Exonérations	Dégrèvements	Exonérations	Exonérations
Effet sur les bases taxables de TH en N	-	Neutre	Hausse	Baisse	Neutre
Effet de la compensation d'exo de TH en N+1			Neutre	Baisse	Hausse

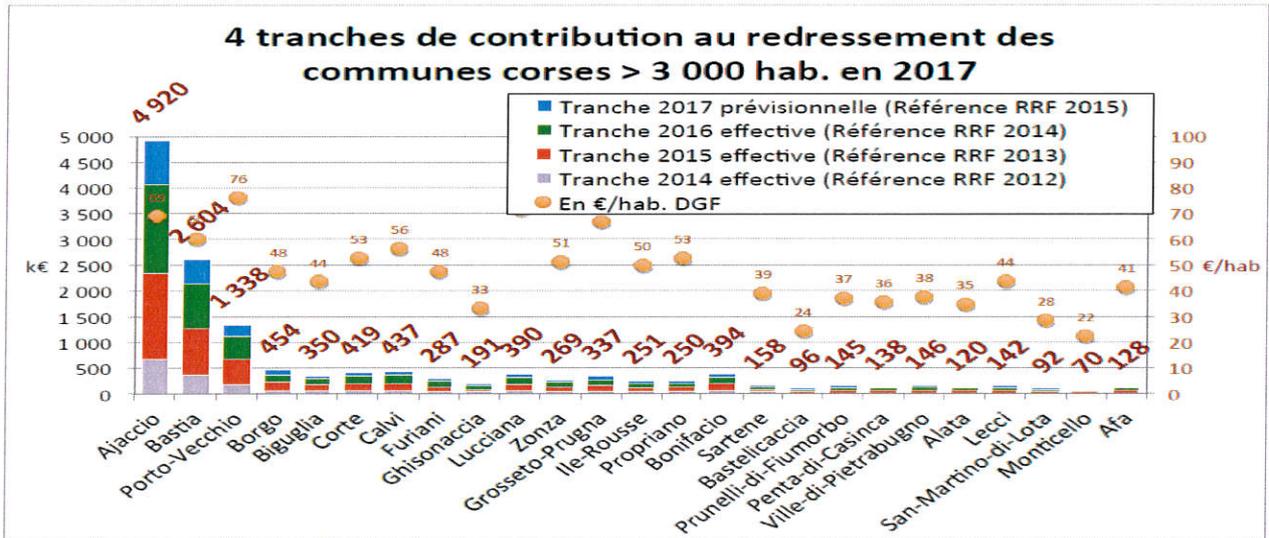
❖ Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales présentées dans le projet de loi de finances pour 2017 traduisent la volonté du Gouvernement de continuer à faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

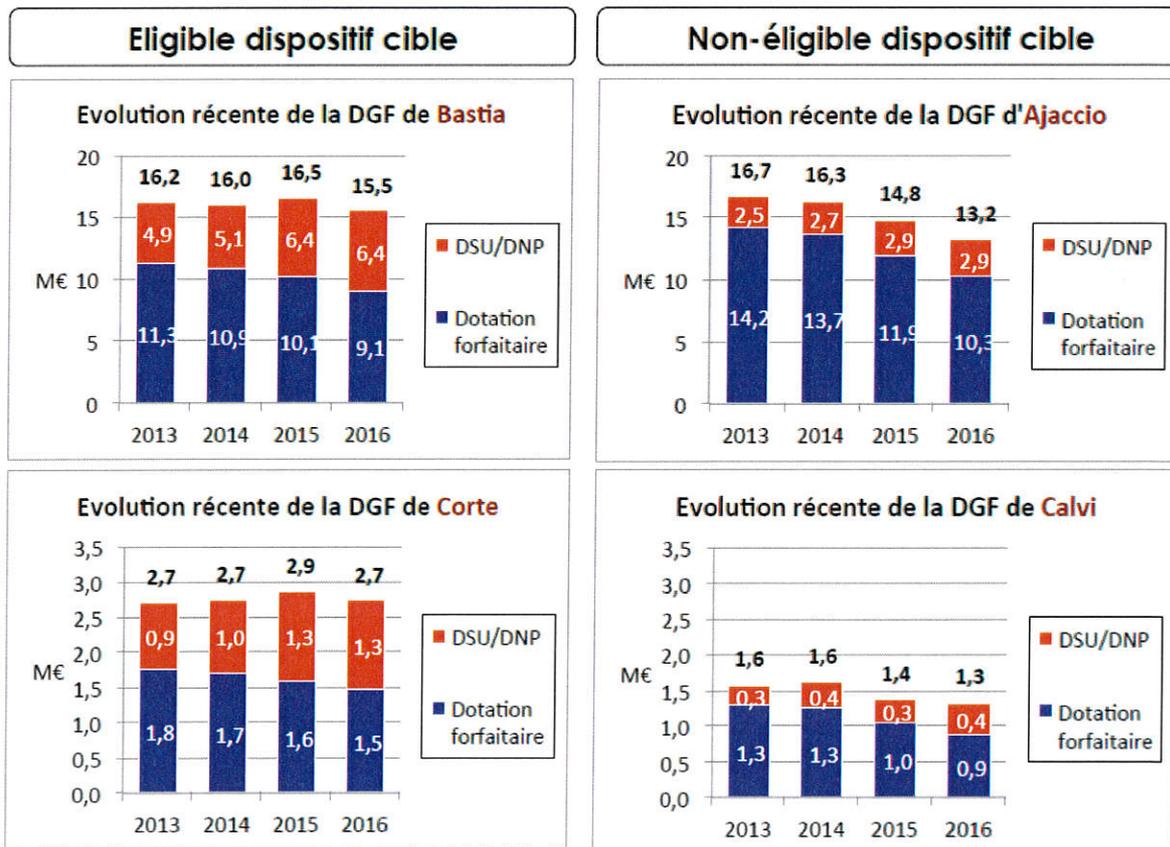


La **Dotation Globale de Fonctionnement**. C'est principalement sur la dotation forfaitaire que se porte la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

Depuis 2014, les collectivités (régions, départements, villes et EPCI), participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse de leurs dotations. Cette minoration impacte la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et la dotation d'intercommunalité pour les EPCI. La contribution du bloc communal pour 2017 sera de 1,035 Md€ (soit deux fois moins que ce qui était prévu initialement par la Loi de Programmation des Finances publiques), conformément à ce qu'avait annoncé le Président de la République en juin 2016 au Congrès des Maires. Sur la période 2014-2017, les collectivités auront ainsi contribué pour 11,46 Mds d'euros au redressement des finances publiques.



Simulée pour la Ville d'Ajaccio la DGF 2017 représente la somme de 12 675 000 € en retrait de 3.68 % par rapport à celle perçue en 2016.



Dotations de l'Etat	Notifications 2014	Notifications 2015	Notifications 2016	Prévisions 2017
Dotation Forfaitaire	13 664 544	11 894 517	10 253 715	9 368 000
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 377 000
Dot. Nat. de Péréquation	1 435 113	1 470 326	1 686 436	1 930 000
Total DGF	16 316 237	14 581 423	13 156 731	12 675 000
Evolution en €	- 349 512 €	- 1 734 814 €	- 1 424 692 €	- 481 731 €

Le principal concours financier de l'État est la **Dotation Forfaitaire** ; La loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a simplifié l'architecture de la dotation forfaitaire des communes. Elle était jusqu'alors décomposée en cinq parts. Aujourd'hui elle est unifiée en un seul bloc sur lequel s'appliquera la minoration de la dotation globale de fonctionnement.

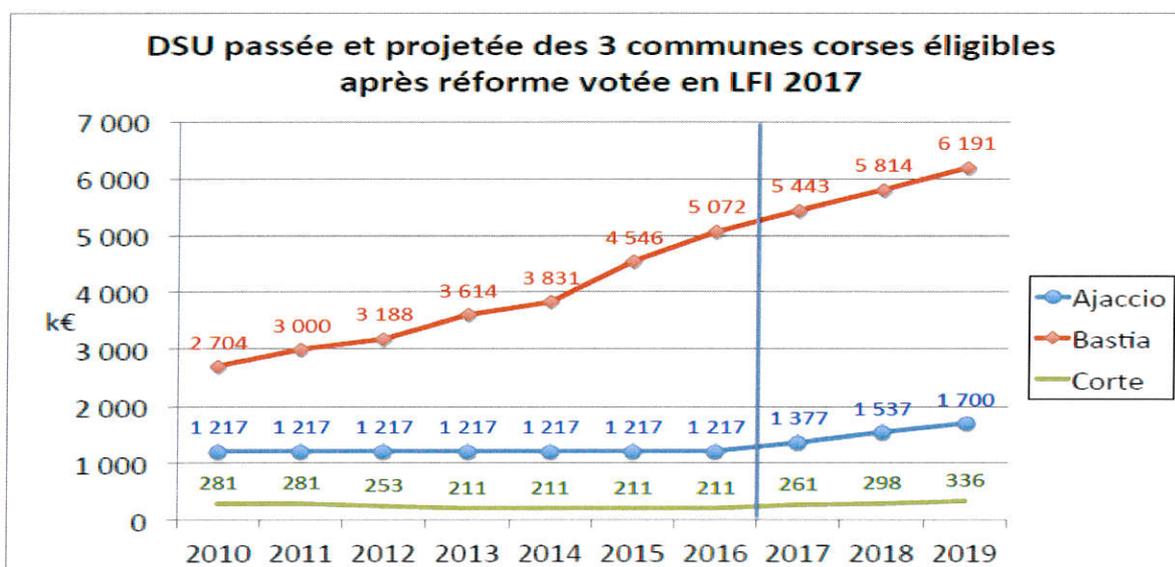
Son évolution depuis 2013 est la suivante :

CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Perte de l'exercice	Variation En %	Pertes cumulées
14 188 749							
	13 664 544				- 524 205	- 3.70 %	- 524 205
		11 894 517			- 1 770 027	-12.96 %	- 2 294 232
			10 253 715		- 1 640 802	-13.80 %	- 6 753 471
				9 368 000	- 885 715	-8.64 %	- 11 574 220
Pertes cumulées de 2013 à 2017						- 11 574 220 €	

Le deuxième concours de l'Etat est la **Dotation de Solidarité Urbaine** ; La loi de finances modifie les modalités de distribution des crédits. La réforme de la DSU comprend les mesures suivantes :

La réduction du nombre de bénéficiaires : seules 668 communes de plus de 10 000 habitants sont désormais éligibles à la DSU, contre 751 en 2017. L'ajustement de l'indice synthétique (IS) permettant le classement des communes éligibles et la suppression de la notion de cible.

Les communes éligibles restent classées selon des rangs en fonction d'un indice synthétique révisé, afin de davantage prendre en compte le critère du revenu par habitant au détriment de celui du potentiel financier, considéré reposer sur des éléments obsolètes (bases fiscales datant des années 1970). Désormais les crédits sont saupoudrés sur l'ensemble des 668 villes éligibles. Il en résulte une dynamique moindre pour les premiers rangs mais un bénéfice élargi pour les suivants. Les communes des rangs 1 à 250 voient la progression de la DSU passer de 22€ en moyenne par habitant en 2016 à 13 € en moyenne pour l'année 2017. Pour les communes des rangs 251 à 501, la progression serait multipliée par 4 et enfin les communes des derniers rangs devraient bénéficier d'une progression de l'ordre de 1,5 € / habitant en 2017.



Classée au rang 590, la ville d'Ajaccio devrait voir sa DSU progressée de 160 000 € par rapport aux années 2010-2016 (où son montant était figé) et atteindre 1,377 millions d'euros.

Le troisième concours de l'Etat est la **Dotation Nationale de Péréquation** ; La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour objectif principal d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes en palliant notamment les insuffisances liées au potentiel financier.

La Loi de finances 2016 prévoyait à son article 150 la suppression de la DNP dès 2017 dans le cadre de la réforme de la DGF, et le reversement de son montant sur les enveloppes de DSU et de DSR. La LFi 2017 prévoit finalement le maintien de la DNP. Il est ainsi possible d'anticiper une recette attendue supérieure à celle perçue en 2016 soit un montant attendu de 1.930 M€.

En conclusion, ce budget 2017 entérine donc la diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et une stagnation des autres dotations soit une perte globale estimée de près de 500 K€.

Dotations de l'Etat	Notifications 2014	Notifications 2015	Notifications 2016	Prévisions 2017 **
DGF	16 316 237	14 581 523	13 156 731	12 675 000
Dotation de Décentralisation	759 984	769 984	775 211	765 000
Autres Dotations	29 770	30 013	35 968	29 000
Total Dotations de l'Etat	17 105 991	15 381 520	13 967 910	13 469 000
Evolution en €	- 361 742 €	- 1 724 471 €	-1 413 610 €	- 498 910 €
En %	- 2.07 %	- 10.08 %	-9.20 %	-3.58 %

** Ces dotations feront l'objet de réajustements ultérieurs en décision modificative car leur montant définitif n'a pas encore été notifié par les services de l'Etat.

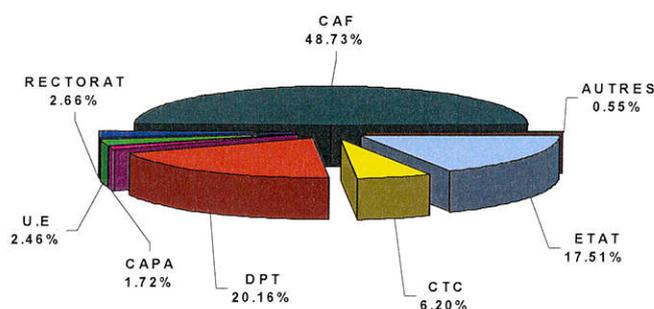
❖ Les subventions et les participations de fonctionnement

Pour 2017, les **subventions et participations** de fonctionnement à recevoir sont estimées à 5.454 millions d'euros. Ne sont inscrites au sein de ce chapitre, comme l'an passé, que les subventions et participations dites « certaines » ; C'est-à-dire celles dont le principe est notifié soit par un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Celles non actées au moment du vote du budget primitif feront l'objet d'inscriptions nouvelles dès réception des justificatifs.

Au sein de ce chapitre est inscrite la dernière tranche de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à alléger les charges financières de la commune.

Montants alloués	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Allègement Intérêts	1 507 338.08	1 215 507.17	1 099 680.00

La répartition par organismes financeurs est la suivante:



Etat :	955 000 €
Région :	338 200 €
Département :	1 099 680 €
Capa :	94 000 €
Europe :	134 260 €
CAF :	2 658 000 €
Rectorat :	145 000 €
Autres :	30 000 €
Total	5 454 140 €

C'est également au sein de cet item, qu'est imputée la prise en charge d'une partie des charges salariales des emplois d'avenir. Ce poste est en forte progression, le montant total des subventions attendues est de 955 K€, traduisant le choix de la collectivité de poursuivre son recours à ce dispositif.

Il convient de noter également les participations de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 2.658 millions d'euros dans le secteur de la petite enfance et le fonctionnement des maisons de quartiers.

Pour terminer ce chapitre une prévision de 145 000 € au titre du fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires pour la période scolaire 2017/2018 est intégrée au sein de ce chapitre.

➤ **Chapitre 76 : Produits financiers**

Il s'agit essentiellement de l'aide au fonds de soutien : les montants des aides allouées, selon les contrats et selon les modalités de prise en charge, sont les suivants :

- **938 667.60 €** sur le contrat MPH2748883 1^{er} refinancement
Pour un taux de prise en charge de 36.27%
- **4 018 212.96 €** sur le contrat MPH2748883 2^{ème} refinancement
Pour un taux de prise en charge : 36.27%
- **3 392.56 €** sur le contrat MON 260928
Pour un taux de prise en charge de 11.50%

⇒ Soit un total d'aide finale de : **4 960 273.12 €**

Les versements de ces aides sont échelonnés sur 14 ans soit un versement annuel de 354 060 €. Ce chapitre enregistre également les gains sur échange de taux d'intérêts et autres pour un montant de 12 780 €.

➤ **Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 013, chapitre 75 et chapitre 77**

Au sein de ces différents chapitres les inscriptions budgétaires pour l'année 2017 n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2016.

Le **chapitre 013 « atténuation des charges »** recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal et la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch. Pour 2017 le montant des inscriptions budgétaires est de 280 000 €.

Le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** sont prévues les recettes concernant principalement les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires. Pour 2017 l'ensemble de ces produits représente un montant de 440 000 €.

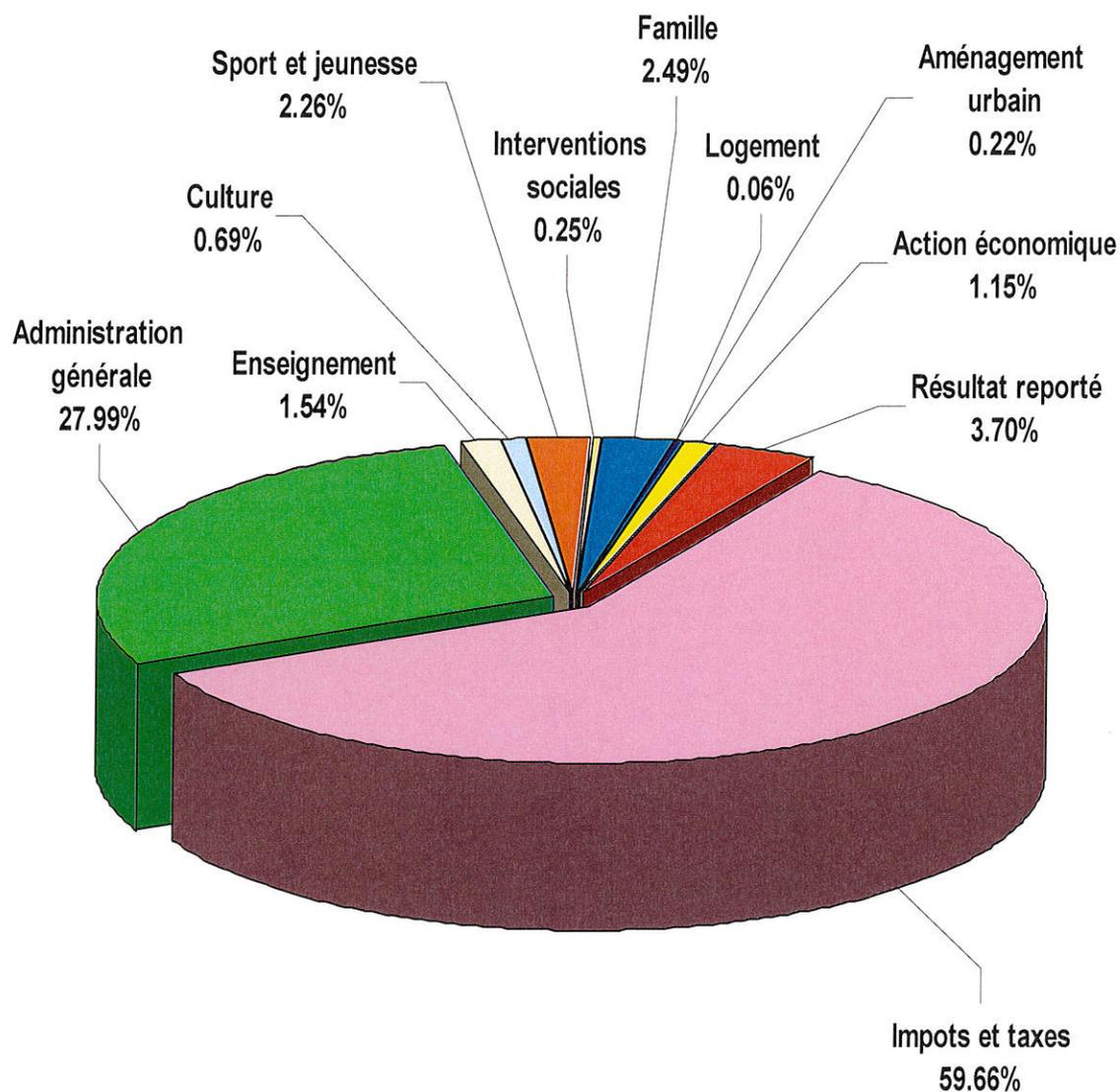
A l'intérieur du **chapitre 77 « produits exceptionnels »** sont enregistrés les remboursements d'assurances ainsi que diverses recettes non classées dans les autres chapitres budgétaires. Ils sont comptabilisés à hauteur de 50 000 €.

➤ **Chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2016 dès le vote du Budget Primitif 2017. Ainsi 3 481 237.22 € sont affectés au **compte 002 résultat de fonctionnement reporté**.

1.2 Les recettes de fonctionnement par fonctions

Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	56 139 520.00
0	Administration générale	26 335 350.00
2	Enseignement et formation	1 450 000.00
3	Culture	647 000.00
4	Sport et Jeunesse	2 129 000.00
5	Interventions sociales et santé	220 000.00
6	Famille	2 345 000.00
7	Logement	59 000.00
8	Aménagements urbains	204 000.00
9	Action économique	1 085 460.00
00	Résultat reporté	3 481 237.22
Total des recettes de fonctionnement		94 095 567.22

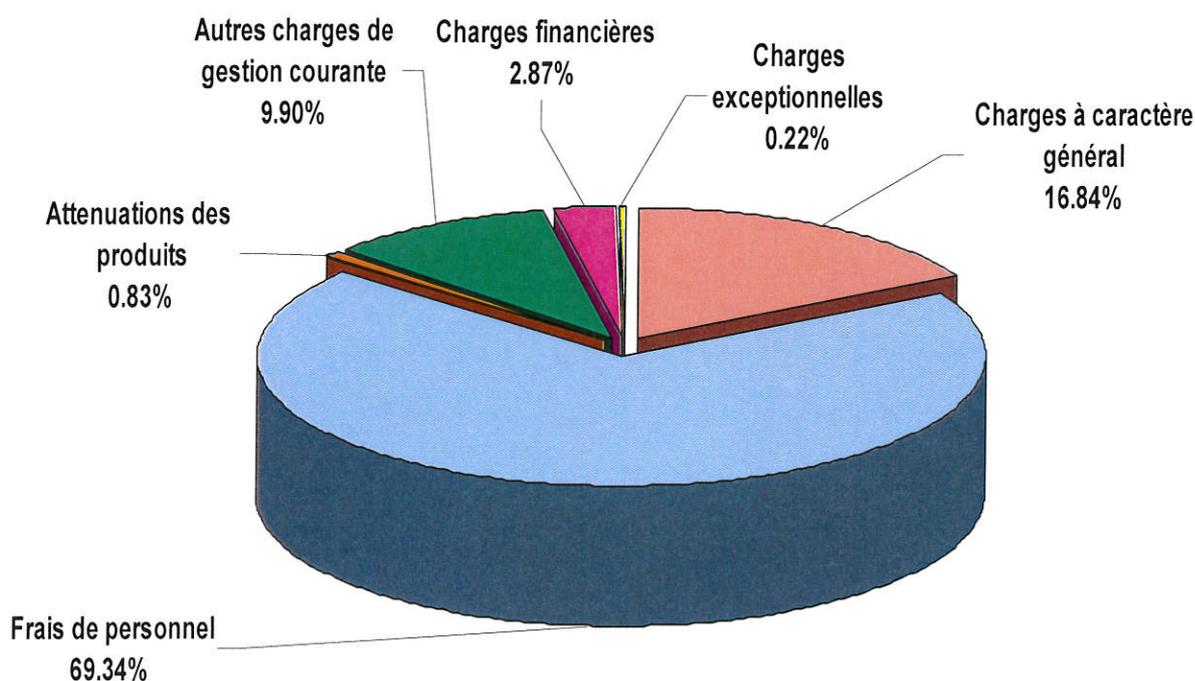


2. Les dépenses de fonctionnement

En 2017, tous chapitres cumulés, les charges de fonctionnement s'élèvent à 94 095 567.22 €. Elles sont réparties en dépenses réelles totalisant 90 852 370.00 € en progression de 2.22 % par rapport à l'exercice précédent et en dépenses d'ordre pour 3 243 197.22 €.

La structure des dépenses se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2016	BP 2017	% de variation	Part de la section
CHAP 011	Charges à caractère général	14 945 290.00	15 300 000.00	+ 2.37 %	16.26 %
CHAP 012	Charges de personnel	61 300 000.00	63 000 000.00	+ 2.77 %	66.95 %
CHAP 014	Atténuations des produits	90 000.00	750 520.00	+ 733.91 %	0.80 %
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	9 276 020.00	8 990 850.00	-3.07 %	9.56 %
CHAP 66	Charges financières	2 768 155.00	2 611 000.00	- 5.68 %	2.77 %
CHAP 67	Charges exceptionnelles	401 000.00	200 000.00	- 50.12 %	0.21 %
CHAP 68	Dotations aux provisions	100 000.00	0.00	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES		88 880 465.00	90 852 370.00	+ 2.22%	96.55 %
CHAP 042	Opérations d'ordre	5 082 950.95	3 243 197.22	- 36.20 %	3.45 %
TOTAL DEPENSES		93 963 415.95	94 095 567.22	+ 0.14 %	100.00 %



STRUCTURE DETAILLEE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2017

2.1 Les dépenses de fonctionnement par nature

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants	14 658 330	14 945 290	15 300 000
Variations en %	- 10.43 %	+ 1.96 %	+ 2.37 %

Les charges à caractère général s'élèvent au budget 2017 à un montant de 15 300 000 €, soit une progression de 354 710 € par rapport à 2016. Elles représentent près de 17 % des dépenses réelles de la section.

Il est nécessaire de rappeler que depuis deux années, une cellule Achats est opérationnelle au sein de la direction de la commande publique. Cette cellule nous permet une meilleure centralisation des besoins, un regroupement de commande entre les services afin d'optimiser les coûts afférents et sécuriser les procédures. Dès le début de l'exercice 2016 toutes les dépenses et recettes de fonctionnement font également l'objet d'un contrôle de gestion qui est une aide à la décision permettant aux DGA et chefs de services d'avoir une vue d'ensemble des dépenses et des recettes par service. En dehors de certains postes dont les évolutions sont contraintes par des facteurs exogènes ou des extensions de périmètre voir des obtentions de subventions dès le vote du budget primitif, ces dépenses ne pourront être supérieures aux résultats projetés de l'exercice antérieur.

Comme énoncé lors du débat d'orientation budgétaire, les postes concernés par des évolutions ont été anticipés dans le cadrage budgétaire, ils sont les suivants : fabrication de repas dans le cadre de la restauration scolaire (progression liée à l'évolution du nombre de rationnaires dans les cantines scolaires, dépense compensée par une progression de recettes), contrats d'entretien et de maintenance, locations immobilières et mobilières, diagnostic et recherche amiante.

La constrictio n des dépenses à caractère général est un enjeu crucial pour les années à venir. Un plan d'ajustement des dépenses courantes est en cours de réalisation. Il est mené conjointement par les services de la Ville, la direction de services financiers et le contrôle de gestion. Notre volonté n'est pas de réduire arbitrairement des services à la population mais bien de construire, face au défi imposé, les services qui répondent aux attentes actuelles de la population ajaccienne et qui nous permettrons de développer et de renforcer l'attractivité de la Ville.

La ville continue à travailler sur la rationalisation de ses achats. Un travail plus particulier est en cours pour l'exercice 2017 sur la téléphonie, les locations de bâtiments, une meilleure gestion de la flotte automobile et les prestations de nettoyage des locaux municipaux.

Le fonctionnement par pôle de politiques publiques constitue le mode d'organisation et de structuration du travail de la Municipalité. La préparation du budget 2017 a suivi cette logique de fonctionnement par pôle et permet ainsi de présenter les crédits inscrits au chapitre 011 par grande politique publique.

- **Fonction 0 - Administration générale : 7 216 900 Euros**

Sont retracées toutes les dépenses concernant les consommables (carburant et combustibles, électricité, eau, téléphone) les impôts et taxes, les loyers, les assurances, les locations de véhicules, les frais actes et contentieux, les contrats de maintenance et de prestations au sein des bâtiments communaux.

- **Fonction 1 - Sécurité et salubrité publique : 310 000 Euros**

Cette fonction centralise les mouvements concernant la sécurité, la police municipale, l'entretien des bornes incendie mais également la salubrité de la commune et des plages ainsi que les dépenses du service hygiène et santé.

○ **Fonction 2 - Enseignement : 2 098 000 Euros**

Cette rubrique réunit toutes les activités de l'enseignement, écoles maternelles et écoles primaires, ainsi que les activités annexes, restauration scolaire et transports scolaires, rythmes scolaires et classes de découvertes.

○ **Fonction 3 - Culture : 1 586 400 Euros**

Elle rallie toutes les formes d'expression artistique, animation culturelles spectacles musicaux et de théâtre, les dépenses d'enseignement culturel musique municipale et centre municipal de danses mais également les dépenses de conservation et de diffusion de patrimoine bibliothèque et médiathèques, les musées Fesch et napoléonien.

○ **Fonction 4 - Sport et jeunesse : 990 300 Euros**

Cette fonction rassemble les dépenses nécessaires à la pratique, la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations sportives (piscines, gymnases et stades) et au développement d'activités pour les jeunes au sein de l'école municipale des sports, les centres de loisirs.

○ **Fonction 5 - Social et santé : 482 600 Euros**

Toutes les interventions en faveur du secteur social sont réunies au sein de la fonction. Cette rubrique comprend les dépenses pour les animations au sein des maisons de quartiers St Jean, des Salines et des Cannes, le fonctionnement des maisons de services publiques.

○ **Fonction 6 - Famille : 485 100 Euros.**

Sont retracées l'ensemble des dépenses concernant les services fournis en faveur des crèches, jardins d'enfants, haltes garderies et les relais assistantes maternelles.

○ **Fonction 7 - Logement : 51 000 Euros.**

Sont prévues les dépenses concernant les opérations d'OPHA et la programmation hameaux et villages en lien avec la CAPA.

○ **Fonction 8 - Aménagement urbain : 1 376 000 Euros.**

Sont classées au sein de cette fonction toutes les actions touchant les services urbains (propreté, nettoyage, réseaux d'eaux pluviales), les aménagements de proximité (voirie, trottoirs, éclairage public et les feux tricolores), les dépenses d'urbanisme ainsi que les dépenses concernant les services de l'environnement et des espaces verts.

○ **Fonction 9 Action économique : 478 600 Euros.**

Les interventions économiques regroupent les gestions des marchés et des foires, les activités économiques dans le cadre des programmes européens CIEVP, ADAPT, PROTERINA, INTENSE ainsi que les dépenses liées à l'organisation du carnaval.

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants	58 400 000	61 300 000	63 000 000
Variations en %	+ 5.07 %	+ 4.97 %	+ 2.77 %

Représentant 69.34 % des dépenses réelles de fonctionnement (65% en neutralisant la prime de transport et le Palais des beaux arts), c'est le premier poste de dépense de fonctionnement de la commune. Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, la gestion des dépenses de ressources humaines se doit de s'accorder à la nécessaire adaptation du service public aux mutations en cours notamment en matière d'évolution de besoins de la population notamment le secteur de la petite enfance, de la propreté urbaine et de la sécurité.

Notre souci majeur sera de préserver les fondamentaux de notre service public local. Cela doit nous inviter à un pilotage de la masse salariale précis, rigoureux, performant mais surtout responsable.

La réalisation 2016 et l'objectif 2017 résultent d'efforts importants d'optimisations de nos organisations de travail, permettant ainsi de compenser les impacts des mesures réglementaires nationales et locales (GVT, évolution des grilles indiciaires, revalorisation du SMIC, augmentation des cotisations patronales) comme précisé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et détaillé ci après.

Les crédits 2017 prévus au titre de la masse salariale au sein du chapitre 012 **charges de personnel** s'élèvent à 63 millions d'euros Ils enregistrent une augmentation de 2.77 % par rapport au BP 2016 et 1.03 % par rapport au compte administratif 2016.

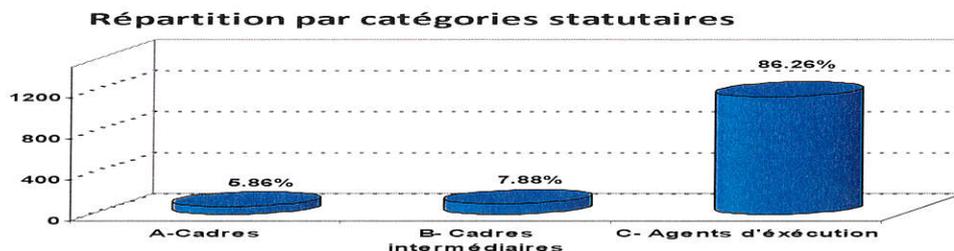
Cette prévision 2017 intègre les budgets nécessaires aux vacances et créations de postes, à la réforme du parcours professionnels, aux carrières et rémunérations (PPCR), à la hausse de la valeur du point d'indice, aux avancements et promotions ainsi qu'à l'organisation de 4 tours de scrutin.

Au 31 décembre 2016 la répartition des effectifs de la ville est la suivante :

Nombre d'agents payés	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Titulaires/Stagiaires	1400	1357	1332
Contractuels/Service Civiques	130	116	202
Saisonniers/Occasionnels		9	16
Surveillants vacataires	15	13	13
Vacataires	12	41	66
Apprentis	30	29	30
Contrats Aidés	67	91	93

La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emploi permanent s'établit ainsi :

Catégories	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
A	73	73	78
B	103	96	105
C	1224	1188	1149
totaux	1400	1357	1332



Ces inscriptions complémentaires de crédits par rapport à l'exercice 2016 s'expliquent par :

- ⇒ **Les évolutions et avancements de grade** (Glissement Vieillesse Technicité).
- ⇒ **Les mesures nationales (305 000 € hors PPCR).**

Augmentation du point d'indice :

Pour mémoire, le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 (JO du 26 mai 2016) augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % à compter du 1er février 2017. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 623,23 euros à compter du **1er février 2017**

La mise en place du PPCR :

Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) s'applique progressivement depuis le 1er janvier 2016 pour une partie des agents (catégories b et a sociaux), s'agissant notamment des nouvelles modalités d'avancement d'échelon et des échelles indiciaires dont la revalorisation s'étale jusqu'en 2020.

Le texte du protocole comprend une première étape de transformation de primes en points d'indice. La rémunération indemnitaire, qui a été fortement utilisée depuis 20 ans, est devenue trop complexe, difficilement lisible. La nouvelle politique de rémunération privilégiera les revalorisations de nature indiciaire (le traitement). Une première étape de transformation de primes en points d'indice sera engagée, à hauteur de 4 points majorés pour les catégories C en 2017, 6 points majorés pour les catégories B en 2016 et 9 points majorés pour les catégories A entre 2017 et 2018.

Augmentation du Smic :

Conformément au décret n° 2016-1818 du 22 décembre 2016, le montant du SMIC brut horaire à compter du 1er janvier 2017, est fixé à **9,76 €** (au lieu de 9.67 € en 2016), soit 1480,27 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Le minimum garanti est revalorisé à **3,54 €** au 1er janvier 2017.

Augmentation des taux de cotisations de Sécurité Sociale et Urssaf :

- **Taux de la Cotisation Vieillesse Totalité Patronale :**
2016 = 1.85 **2017 = 1.90**
- **Taux de la cotisation SS Totalité Salariale :**
2016 = 1.10 (Maladie, Maternité : 0.75 + Vieillesse déplafonnée : 0.35)
2017 = 1.15 (Maladie, Maternité : 0.75 + Vieillesse déplafonnée : 0.40)
- **Taux de la cotisation SS Totalité Patronale :**
2016 = 13.14 (Maladie, Maternité: 12.84 + Contribution Solidarité : 0.30)
2017 = 13.19 (Maladie, Maternité: 12.89 + Contribution Solidarité : 0.30)

Augmentation des taux de cotisations de retraite :

- **Cotisations IRCANTEC Tranche A :**
2016 : Taux Salarial = 2.72 Taux Patronal = 4.08

2017 : Taux Salarial = 2.80 Taux Patronal = 4.20

• **Cotisations IRCANTEC Tranche B :**

2016 : Taux Salarial = 6.75 Taux Patronal = 12.35

2017 : Taux Salarial = 6.95 Taux Patronal = 12.55

• **Cotisations CNRACL et PENSION CIVILE :**

CNRACL : 2016 : Taux Salarial = 9.94 Taux Patronal = 30.60

2017 : Taux Salarial = 10.29 Taux Patronal = 30.65

PENSION CIVILE : 2016 : Taux Salarial = 9.94 Taux Patronal = 74.28

2017 Taux Salarial = 10.29 Taux Patronal = 74.28

Nouvelle cotisation entrant en vigueur cette année :

• **Le « compte personnel de prévention de la pénibilité » :**

Le « compte personnel de prévention de la pénibilité » (C3P), instauré depuis le 1er janvier 2015, doit permettre aux salariés exposés à des conditions de travail pénibles d'acquérir des points. Ces points cumulés sur le compte serviront à réduire, voire supprimer, les conditions de travail pénibles par le biais de formations, d'un passage à temps partiel indemnisé ou d'un départ à la retraite anticipé.

Ce taux est de : 0,1 % pour les années 2015 et 2016 au titre des salariés ayant été exposés à un seul facteur de pénibilité au-delà des seuils d'exposition et 0,2 % à compter de l'année 2017.

⇒ **Les mesures locales internes**

- La montée en charge prévue sur les services prioritaires définis par l'exécutif communal (le service propreté et nettoyage, la police municipale) sur la base du cadre fixé lors du conseil municipal du 25 Janvier 2016 (contrats d'apprentissage, contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi) et des débats d'orientations budgétaires 2016 et 2017. Nous aurons recours, dans la mesure du possible aux emplois aidés lors du recrutement d'agents contractuels. Ce dispositif permettra à la collectivité de bénéficier d'un cofinancement de ces contrats qui permettra une économie substantielle pour la commune.
- Les évolutions du régime indemnitaire (NBI compris) de la Ville ont été les suivantes :
Sur l'année 2015, une harmonisation des régimes indemnitaires des Directeurs et Chefs de service a été mise en place. De même, sur l'année 2016, tous les agents n'ayant pas de régime indemnitaire se sont vus accordés un régime indemnitaire de base. Cela a représenté environ 180 agents.

Sur la même année une revalorisation des régimes indemnitaires des agents suivants a été appliquée :

- * Agents des Restaurants Scolaires
- * Agents de l'Education et Vie Scolaire à temps non complet
- * Agents de la Propreté Urbaine
- * Agents de la Police Municipale

Au cours des 2 derniers exercices budgétaires, comme nous l'avons expliqué lors des débats budgétaires, la municipalité a dû pallier à de nombreuses carences opérationnelles et réglementaires au niveau des effectifs - malgré une charge affectée à la masse salariale très importante – au regard du service rendu à la population et au regard de compétences supplémentaires à assumer. Cela a contribué à l'augmentation structurelle de la masse salariale. A partir de l'exercice 2017, l'objectif à atteindre est de stabiliser le montant affecté à la masse salariale en ajustant son augmentation mécanique avec les départs à la retraite. Pour ce faire, un travail minutieux est engagé dans les services sous la direction du contrôle de gestion. Cet objectif ne peut être atteint qu'après une analyse fine de l'absentéisme et des mesures à prendre pour y remédier.

Enfin, il convient de rappeler que la ville continue d'être particulièrement active en matière d'accueil de jeunes apprentis, emplois d'avenir, et stagiaires. Cette dynamique a vocation à s'amplifier car ces formules ont largement fait la démonstration de leur pertinence.

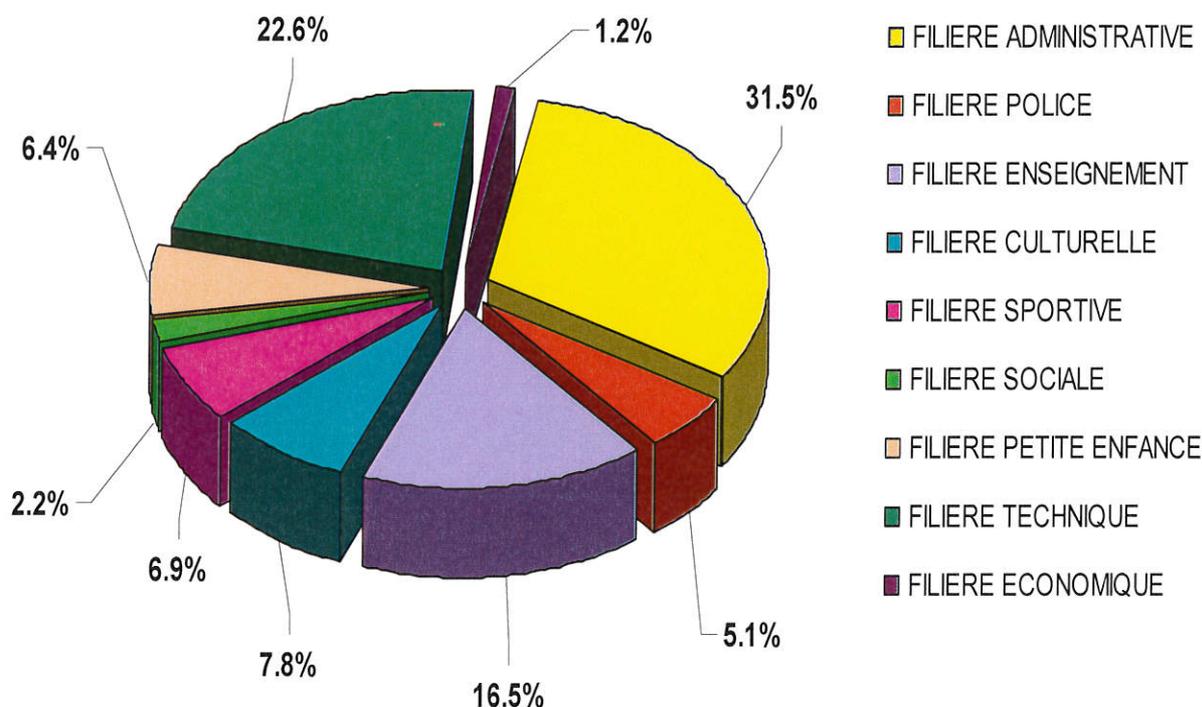
Au 31 décembre 2016, **202 Contractuels** sur emploi permanent (Agents en CDI, Agents en remplacement de fonctionnaires), hors Contrats aidés et Apprentis ont été rémunérés dont 37 à temps non complet.

Année	Nombre de Contractuels	Evolution	Dont Agents à temps non complet	Evolution
2013	121	-	28	-
2014	130	+7.43 %	24	-4,87%
2015	116	-10.77 %	18	-2,94%
2016	202	+ 74.13 %	37	2,80%

Pour compléter cette présentation, le tableau ci-dessous ventile les dépenses de personnel du BP 2017 dans son périmètre par filière.

Dépenses de personnel 2017

Répartition par Filières



En dehors de l'ensemble des ces variables, d'autres éléments pertinents peuvent être soulignés. En effet le budget principal Ville comptabilise à hauteur de 1 605 000 € les charges de personnels affectés à d'autres budgets et régies.

- ☞ Régie du port de plaisance : 720 000 €.
- ☞ Régie des Parkings : 600 000 €.
- ☞ Syndicat mixte de la Parata : 200 000 €.
- ☞ Halles des sports du Palatinu : 85 000 €.

Il est bien évident que la refacturation de ces charges est comptabilisée au chapitre 70 en recettes de fonctionnement.

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants	8 590 130	9 276 020	8 990 850
Variations en %	- 0.92 %	+ 7.98 %	- 3.07 %

Pour 2017 les prévisions budgétaires du chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » s'établissent à 8 990 850 €. Les crédits inscrits sont en diminution de 285 170 euros au budget primitif 2016 après transfert de compétence de l'Office du tourisme vers la communauté d'agglomération.

Quant aux subventions aux associations, la raréfaction des recettes résultant de la baisse des dotations de l'Etat oblige la majorité des collectivités locales à revoir cette enveloppe financière. La ville d'Ajaccio se doit de maîtriser encore plus cette année sa participation au tissu associatif local en conservant une enveloppe globale stable. Avec la mise en place d'un règlement des associations, les demandes de subvention sont cadrées et font l'objet d'un examen minutieux afin d'optimiser les aides de la commune au bénéfice des actions locales et des projets les plus appropriés. Malgré les demandes croissantes en provenance du secteur associatif, lui aussi fortement impacté par la baisse des financements, l'enveloppe allouée aux subventions versées aux associations doit également être maîtrisée et adaptée à la baisse des moyens disponibles.

Face à cet environnement financier de plus en plus contraint et pour continuer à soutenir la vie associative qui est une préoccupation forte de la municipalité, de nouvelles formes de collaboration (humaine et matérielle) avec le monde associatif et une mutualisation des moyens mis à disposition sont engagées grâce à un travail collaboratif plus important.

Les éléments composants ce chapitre sont retracés dans le tableau suivant:

Nature	Libelles	BP 2016	BP 2017	Différence
6531 à 6535	Indemnités et formation des élus	580 000	581 000	+ 1 000
6541	Créances irrécouvrables	84 000	0	- 84 000
6553	Contingents incendie	3 697 000	3 696 550	- 450
6554	Syndicat mixte de la Parata	200 000	250 000	+ 50 000
657361	Caisse des écoles	200 000	200 000	0
657362	CCAS	750 000	1 233 800	+ 483 800
657363	Subvention budget annexe ANRU	175 000	225 000	+ 50 000
657364	Subvention Halles des sports	212 000	212 000	0
65738	Ecole nationale de musique	624 000	640 000	+ 16 000
65738	Gare routière	29 400	31 000	+ 1 600
6574	Ecoles privés	600 000	580 000	- 20 000
6574	Associations	1 314 620	1 341 500	+ 26 880
Total chapitre 65 hors OMT		8 466 020	8 990 850	+ 524 830
65737	Office du tourisme **	810 000	0	- 810 000
Total chapitre 65		9 276 020	8 990 850	- 285 170

** La subvention relative au fonctionnement de l'Office du tourisme n'a pas été retranscrite au sein du budget 2017 puisque celui-ci été transféré à la Capa dans le cadre du transfert de la compétence tourisme le

1^{er} Janvier 2017. La dépense effectivement budgétée en 2016 entrera dans le nouveau calcul de l'attribution de compensation.

Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer cinq types de dépenses :

- Les versements des indemnités et frais de missions des élus : le montant prévu pour 2017 est de 581 000 €.
- Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville une contribution nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de son budget annexe à caractère administratif « ANRU ». Pour 2017 le montant est prévu à hauteur de 225 000 €.
- Les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) et les contributions aux partenaires publics (Caisse des écoles et le fonctionnement de la Halle de sports) font l'objet d'une attention et d'un suivi particulier depuis l'an passé. Certaines participations sont à la hausse comme le CCAS qui prendra cette année en charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement suite à la fusion avec le service communal des actions sociales.
- La participation de la ville au syndicat mixte des Îles sanguinaires et de la pointe de la Parata pour 250 000 € en année pleine.
- Les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés et au tissu associatif. La ville d'Ajaccio se devra, dans les années à venir, maîtriser sa participation au tissu associatif local par le conventionnement afin de donner plus de lisibilité aux associations éligibles. Par ailleurs, un travail est mené afin de rationaliser et de donner une plus grande transparence aux soutiens financier, matériel et humain qu'apporte la collectivité aux associations.

➤ Chapitre 66 : Charges financières

Inscriptions budgétaires	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Montants	4 623 370	2 768 155	2 611 000
Variations en %	+ 12.48 %	- 40.13 %	- 5.68 %

Le chapitre 66 **charges dites financières** comptabilise les intérêts à payer au titre des emprunts, de la gestion de la trésorerie. Elle représente 2.87 % des dépenses réelles de la section. Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette seront une nouvelle fois en diminution en 2017. Au titre des ces charges financières, la ville inscrit des crédits à hauteur de 2 511 000 €, en diminution de 3.62 % par rapport à 2016. Cette diminution résulte des effets de notre stratégie financière :

- ☞ La gestion active de la dette et la stabilisation du stock de dette d'une part,
- ☞ La sécurisation de l'ensemble de notre encours d'autre part. Elle est due pour l'essentiel aux divers refinancements des emprunts toxiques réalisés ces dernières années.

Enfin 100 k€ sont prévus pour les opérations de tirage sur notre ligne de trésorerie.

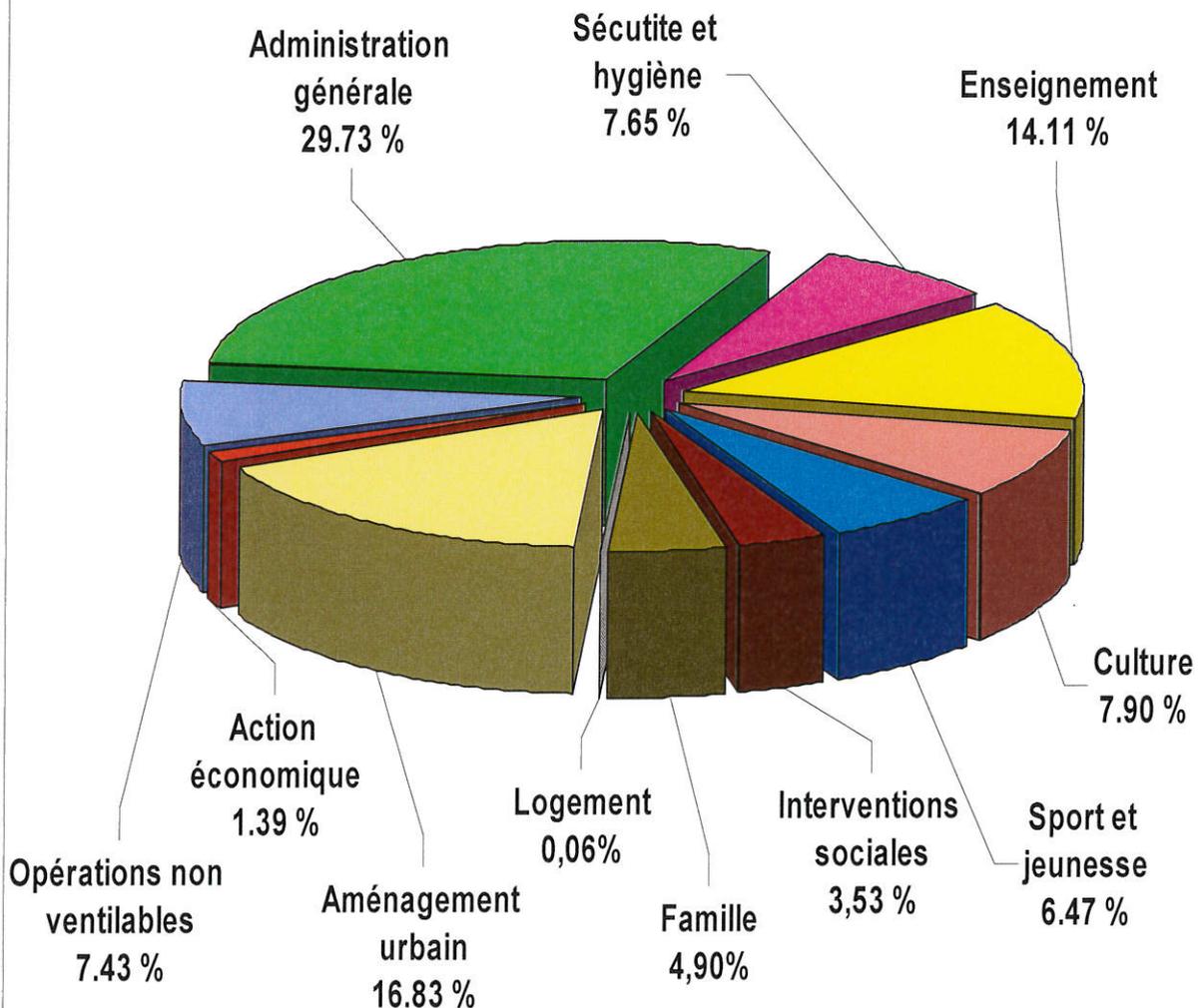
➤ Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 67 et chapitre 014

Si les inscriptions à hauteur de 200 K€ au sein du **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2016 il n'en est pas de même pour le **chapitre 014 « atténuations des produits »** qui totalise un montant de 750 520 €. Ces atténuations concernent des reversements de fiscalité estimés sur le FPIC pour 270 000 € (voir chapitre 73) et des pénalités à hauteur de 480 520 € concernant l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. En effet, le nombre de logements sociaux recensés sur la commune est de 4 399 soit un taux de 16.70 % par rapport aux résidences principales. L'objectif fixé par la loi est de disposer sur un territoire de 25 % de logements « sociaux ». La ville, éligible à la DSU était jusqu'à lors exonérée (car le taux calculé était supérieur à 15 %). La loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 22 décembre dernier relève ce taux à 20 % ce qui implique que la Commune est donc soumis à un prélèvement dès l'exercice 2017.

2.2 Les dépenses de fonctionnement par fonction

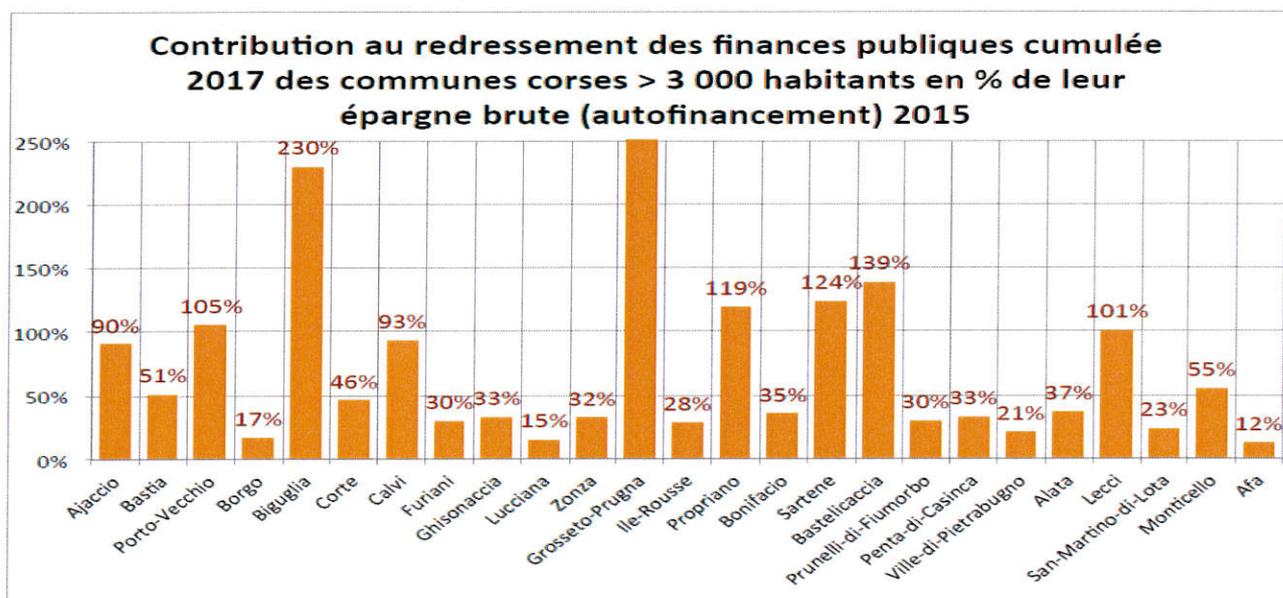
Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	6 995 717.22
0	Administration générale	27 976 900.00
1	Sécurité et salubrité publiques	7 197 650.00
2	Enseignement et formation	13 278 600.00
3	Culture	7 428 600.00
4	Sport et Jeunesse	6 092 200.00
5	Interventions sociales et santé	3 323 800.00
6	Famille	4 606 200.00
7	Logement	57 000.00
8	Aménagements urbains	15 832 600.00
9	Action économique	1 306 300.00
Total des dépenses de fonctionnement		94 095 567.22

Détail des dépenses de fonctionnement par fonction 2017



C. Les soldes intermédiaires de gestion

Intitulés	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Recettes réelles de fonctionnement	89 381	89 380	89 685	93 963	94 095
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	78 194	81 235	82 258	86 112	88 041
Epargne de gestion	11 187	8 145	7 427	7 851	6 054
Frais financiers	5 404	4 110	4 624	2 768	2 611
Epargne brute	5 783	4 035	2 803	5 083	3 443
Remboursement capital de la dette	5 720	6 280	6 786	7 100	7 600
Epargne nette	63	- 2 245	- 3 983	- 2 017	- 4 157



Pour réaliser l'analyse financière de la commune, nous devons nous baser sur des ratios :

Ces derniers sont soit des ratios de niveau (c'est-à-dire une donnée financière rapportée à la population), soit des ratios de structure (c'est-à-dire une donnée financière rapportée à une autre) qui demeurent les plus pertinents. Voici 5 ratios de structure qui permettent d'estimer l'évolution de la santé financière de la commune sur plusieurs exercices.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.

➤ Pour la ville le ratio est de : $3\,443/94\,095 = 3.65\%$

Mais nous verrons qu'au CA 2016 le taux d'épargne brute dépasse pour la première fois depuis 2014 le seuil des 7%.

L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 7 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à plus ou moins court terme.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans il est dangereux. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange le ratio est acceptable ; plus de 15 ans : zone rouge la situation devient dangereuse.

➤ Pour la ville le ratio est de : $71\,825/3\,443 = 20.8$ ans

Cependant, en neutralisant l'impact des emprunts toxiques, la gestion de la nouvelle municipalité a entraîné une baisse conséquente de l'encours de dette (voir tableau page 31).

L'encours hors refinancement des emprunts toxiques serait passé de 69 M€ en 2014 à 66.21 M€.

La capacité de désendettement serait donc, en neutralisant l'impact des emprunts toxiques, affiché à 18.4 ans contre 17.2 années en 2014.

La marge d'autofinancement courant (MAC) :

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette (compte 16) et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1.

➤ Pour la ville le ratio est de : $(90\,852 + 7\,600)/94\,095 = 1.04$

En neutralisant l'impact de la renégociation des emprunts toxiques, le calcul donne $(90\,492 + 6\,824)/94\,095 = 1.03$

La rigidité des charges structurelles :

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre les frais de personnel (chapitre 012) augmentés de l'annuité de la dette (compte 16 pour le capital et compte 66 pour les intérêts) et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2 pour les communes de moins de 2000 habitants et s'il est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants.

➤ Pour la ville le ratio est de : $(63\,000 + 10\,211)/94\,095 = 1.78$

En neutralisant les emprunts toxique $(63\,000 + 9\,086)/94\,095 = 0.76$

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (non impacté par les emprunts toxiques).

Il se calcule en effectuant le rapport entre le produit des impôts locaux et le produit des bases communales affectés des taux moyens nationaux. Il traduit la pression fiscale que la commune exerce sur la population communale par rapport à la moyenne nationale, et par conséquent les marges de manœuvre fiscales de la commune. Au dessus de 100 la pression fiscale est supérieure à la moyenne nationale.

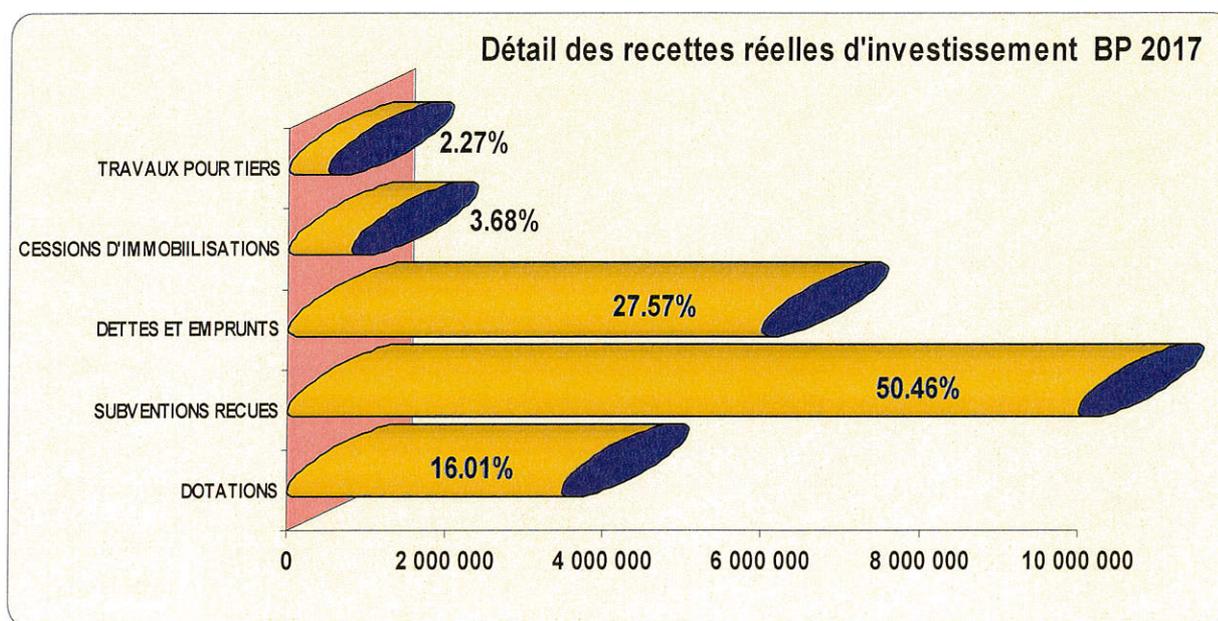
➤ Pour la ville le ratio calculé sur la base de la fiche DGF 2016 est de : **84.72**

D. La section d'investissement

Après intégrations du résultat reporté du compte administratif 2016 et la comptabilisation des restes à réaliser, la section d'investissement totalise 31 397 222.23 euros. Elle représente 25 % du budget global.

1. Les ressources d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2016 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2017 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	3 078 000.00	12.23%	3 485 000.00	11.10 %
CHAP 13	Subventions d'investissement à recevoir	8 205 322.79	32.60%	10 981 180.75	34.98 %
CHAP 16	Emprunts et dettes	5 000 000.00	19.87%	6 000 000.00	19.11 %
CHAP 27	Autres immobilisations financières	73 850.00	0.29%	0.00	-
CHAP 45..	Travaux pour tiers et sous mandats	874 829.35	3.48%	494 935.86	1.58 %
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	800 000.00	3.18%	800 000.00	2.55 %
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 032 002.14	71.65%	21 761 116.61	69.31 %
CHAP 040	Opérations d'ordre	5 082 950.95	20.20%	3 243 197.22	10.33 %
CHAP 001	Résultat d'investissement reporté CA précédent	2 051 999.31	8.15%	6 392 908.40	20.36 %
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 166 952.40	100.00	31 397 222.23	100.00



Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres, de subventions, de cessions et de l'emprunt, s'élèvent à un montant 21 761 116.21 € réparties de la façon suivante:

➤ Chapitre 10 : Fonds et réserves

Ce chapitre totalise 3 485 000 € en 2017 et comprend :

- Le Fonds de Compensation de la TVA.** Le montant attendu pour 2017 est de 985 000 M€. Il est calculé sur la base des réalisations des investissements de l'exercice budgétaire 2016.
- La Taxe d'aménagement.** Concernant cette taxe, nous prévoyons pour l'année 2017 un montant prévisionnel d'encaissement de 2.5 millions d'euros ; Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire cette inscription budgétaire est largement supérieure à celle prévue en 2016. Un travail d'optimisation du recouvrement, en accord avec la DGFIP et en collaboration avec la DDTM, a été programmé et mise en place depuis 2015. Les premiers résultats sont attendus au cours de cet exercice.

➤ Chapitre 13 : Subventions d'équipements

Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre du Budget Primitif 2017 sont liées aux programmes d'investissement retenus ainsi que la poursuite des AP/CP. Le montant total des subventions attendues en 2017 s'élève à 10 981 180.75 €. (8 789 207.22 € en opérations nouvelles et 2 191 973.53 € en reports).

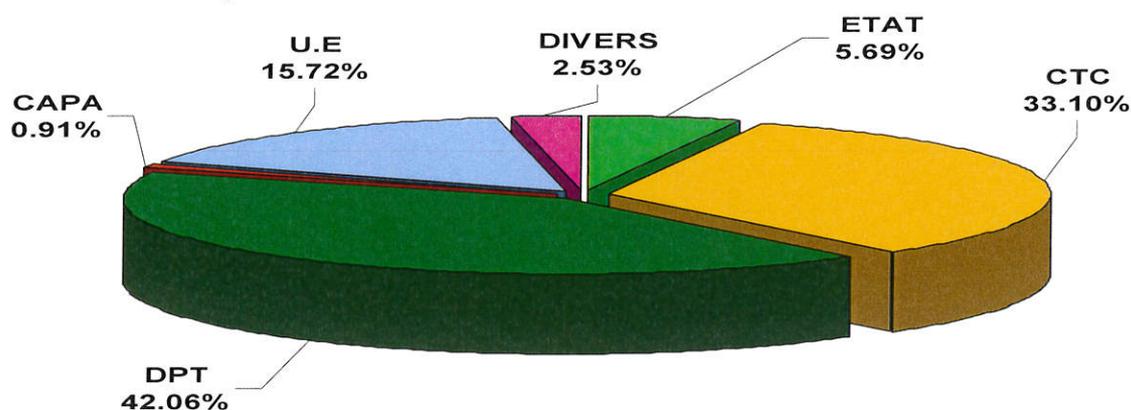
La répartition de ces subventions d'investissements entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	ETAT	CTC	DPT	CAPA	Union Européenne	Divers	TOTAL
Subventions sur AP/CP	260 091.00	784 300.36	529 545.82	-	716 900.00	-	2 290 837.18
Subventions d'équipements	117 800.00	1 362 065.26	1 716 659.78	50 000.00	401 000.00	221 800.00	3 869 325.04
Subventions allègements emprunts	-	-	1 829 045.00	-	-	-	1 829 045.00
Total des propositions BP 2017	377 891.00	2 146 365.62	4 075 250.60	50 000.00	1 117 900.00	221 800.00	7 989 207.22
Subventions reportées CA 2016	201 410.20	1 223 748.70	206 552.94	42 467.57	482 146.58	35 647.54	2 191 973.53
Total inscriptions 2017	579 301.20	3 370 114.32	4 281 803.54	92 467.57	1 600 046.58	257 447.54	10 181 180.75

Au sein de ce chapitre est inscrite la dernière tranche de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à réduire et alléger les charges financières de la commune.

Montants alloués	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Allègement de Capital	2 015 182.32	1 786 068.56	1 829 045.00

Détail en % des partenaires financiers 2017



Pour compléter ce chapitre, 800 000 € sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une inscription prévisionnelle ; le montant à percevoir 2017, notifié à la commune par les services préfectoraux, ne nous est pas parvenu.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts.

Les ressources propres de la Commune ne permettant pas de financer l'intégralité des investissements, la ville aura recours à des ressources extérieures. Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et au financement des opérations de travaux et d'équipements est fixé pour l'année 2017 à 6 millions d'euros. Compte tenu de l'amortissement prévisionnel de la dette, le budget affiche ainsi une prévision de désendettement de 1.6 M€.

Evolution du CRD	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	Evolution 2014/2017
Encours au 01/01	69 385 858	70 789 909	78 230 171	76 135 171	69 385 858
Remboursement du capital	6 275 949	6 895 438	7 095 000	7 600 000	27 866 387
Produits des emprunts	6 000 000	6 100 000	5 000 000	6 000 000	23 100 000
Refinancements	1 680 000	8 235 700	-	-	9 915 700
Encours au 31/12	70 789 909	78 230 171	76 135 171	74 535 171	74 535 171
Évolution global en euros	+ 1 404 051	+ 7 440 262	- 2 095 000	- 1 600 000	+ 5 149 313
Évolution global en euros hors refinancement	- 275 949	-795 438	- 2 095 000	- 1 600 000	- 4 756 387
Encours après neutralisation de la renégociation des emprunts toxiques	69,1 M€	68.3 M€	66.21 M€	64.61 M€	

➤ Chapitre 024 : Cessions des immobilisations.

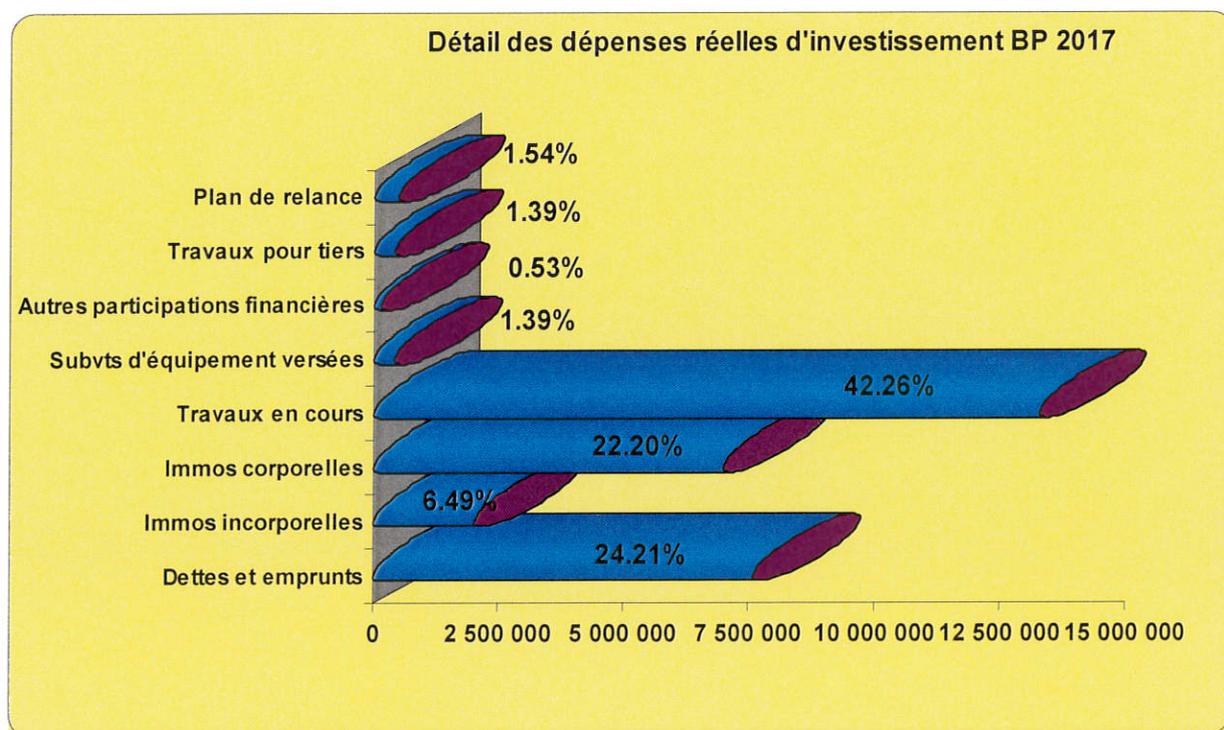
La prévision budgétaire 2017 en matière de **cessions immobilières** s'élève à 800 K€. En application avec l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions d'immobilisations sont prévues en recettes d'investissement au compte 024 à la différence du compte administratif où les réalisations comptables apparaissent en section de fonctionnement au compte 775.

➤ Chapitre 001 : Résultat reporté et anticipé.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2016 dès le vote du Budget Primitif 2017. Ainsi 6 392 908.40 € sont affectés au compte 001 **résultat d'investissement reporté**.

2. Les emplois d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2016 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2017 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 103	Plan de relance FCTVA	484 307.50	1.92 %	484 307.50	1.54 %
CHAP 16	Dettes et emprunts	7 100 000.00	28.21 %	7 600 000.00	24.21 %
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 067 105.47	4.24 %	2 036 178.94	6.49 %
CHAP 21	Immobilisations corporelles	2 170 549.28	8.62 %	6 970 446.96	22.20 %
CHAP 23	Travaux en cours	13 489 990.15	53.60 %	13 268 693.75	42.26 %
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	305 000.00	1.21 %	436 700.00	1.39 %
CHAP 26	Participations et créances	65 000.00	0.26 %	165 000.00	0.53 %
CHAP 27	Autres immobilisations financières	15 000.00	0.06 %	0.00	-
CHAP 45..	Travaux pour tiers et sous mandats	470 000.00	1.87 %	435 895.08	1.39 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES		25 166 952.40	100.00	31 397 222.23	100.00
CHAP 040	Opérations d'ordre	0.00	-	0.00	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		25 166 952.40	100.00	31 397 222.23	100.00



➤ Chapitre 103 : Plan de relance, Remboursement avance FCTVA

En 2015, afin de soutenir l'investissement local, la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place un dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions prévisionnelles du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui sont versées aux collectivités et à leurs établissements publics sur la base de leurs dépenses d'investissement. Calculé à partir des dépenses réelles d'investissement inscrites en 2015 aux comptes du budget primitif et décisions modificatives, ce dispositif a permis à la ville de solliciter un préfinancement à taux zéro de 968 615 €, au titre de son attribution prévisionnelle de FCTVA 2016. Remboursable sur 2 années, la Ville procédera en 2017 au remboursement du solde soit 484 307.50 €.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Pour 2017 le montant du capital des emprunts à rembourser est de 7.600 millions d'euros.

➤ Chapitre 26 : Participations financières

Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, il est proposé au chapitre 26, la participation de la ville au capital de la SPL « Ametarra » pour un montant de 65 000 €. Au budget 2015 une autorisation de programme a été ouverte à concurrence de 520 000 euros. (325 K€ ont été mandatés sur les exercices 2015 et 2016, le solde libérable est prévu sur les exercices budgétaires suivants jusqu'en 2019).

Opération		SPL « AMETARRA »		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	520 000.00	325 000.00	65 000.00	130 000.00

Au sein de ce chapitre est également inscrit 100 000 € à la SPL Transport. Par délibération n° 2016/139 le conseil municipal a approuvé la création d'une SPL pour la gestion du service public des transports et de la mobilité. La participation de la ville au capital social de la SPL a été fixée à 200 000 €. Il s'agit du solde de la participation.

➤ Chapitres 20/21/23 : Dépenses d'équipement

Depuis deux ans, nous avons décidé la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement s'appuyant sur les fortes demandes récurrentes des citoyens émanant des réunions publiques et sur un diagnostic technique précis des services sur les orientations politiques fixées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie. Ces orientations ont été déclinées lors du dernier rapport d'orientations budgétaires :

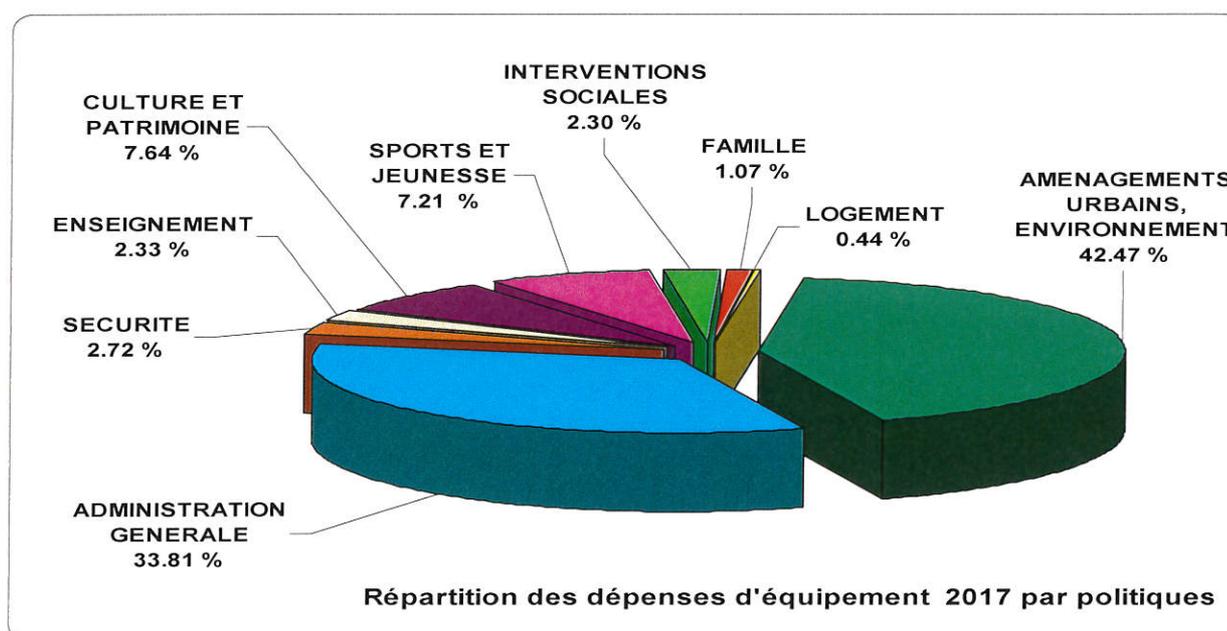
- La propreté urbaine et logistique,
- La constitution d'un magasin central et une meilleure gestion du stock de matériels,
- La modernisation du parc automobile,
- L'environnement et les aménagements paysagers de la ville,
- Les labellisations « Ville fleurie » et « Pavillon bleu »,
- La mise en valeur du cadre de vie aménagement de voiries, éclairage, et confort des piétons,
- La montée en puissance du service communal d'Hygiène et santé,
- L'extension et la rénovation des cimetières,
- L'entretien et la modernisation du patrimoine,
- La modernisation des équipements sportifs de plein air,
- Les grands travaux de voirie urbaine et d'hydraulique,
- La rénovation urbaine.

Le recul des marges de manœuvre financières qui touche les collectivités locales depuis 2013 et auquel bien entendu n'échappe pas la ville d'Ajaccio rend difficile le maintien de l'épargne brute au fil des années. Concernant les dépenses d'investissements, il nous faut poursuivre une programmation stratégique de l'investissement en privilégiant les investissements productifs d'économies de fonctionnement. Il nous faut également prendre en compte les nouvelles réglementations écologiques qui s'imposent à la ville d'Ajaccio et qui auront des conséquences relativement importantes sur les coûts. La dynamique souhaitée en matière d'investissement dépendra également de la concrétisation de financements venant de l'Etat, de la Région, du Département, voir de l'Europe par le biais du Feder qui sont nos principaux partenaires financiers. Ces investissements, réinjectés dans l'économie locale soutiennent pour une large part nos entreprises locales dans leur développement, tout en offrant à la population une ville avec une bonne qualité de vie.

L'exécutif municipal a donc dû faire un choix très contraint sur sa programmation des investissements de 2017 à 2020. La capacité financière de la ville ne pouvant pas assumer l'ensemble des besoins recensés, il nous a fallu adapter le volume des investissements tout en tenant compte de la faiblesse de notre autofinancement d'une part et notre forte volonté de réduire de manière significative le stock de dette.

Pour l'exercice 2017, les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles 17.881 millions d'euros et 4.831 millions d'euros en reports soit un total cumulé de 22 712 019.65 €.

Equipements	Chap. 20	Chap. 204	Chap. 21	Chap. 23	TOTAL
Opérations sur AP/CP	279 000.00	-	-	3 355 000.00	3 634 000.00
Autres Opérations d'équipement	1 457 000.00	236 700.00	5 825 757.00	6 727 779.84	14 247 236.84
Total des dépenses nouvelles d'équipement	1 736 000.00	236 700.00	5 825 757.00	10 082 779.84	17 881 236.84
Dépenses d'équipement reportées CA 2016	300 178.94	200 000.00	1 144 689.96	3 185 913.91	4 830 782.71
Total des crédits d'équipement ouverts 2017	2 036 178.94	436 700.00	6 970 446.96	13 268 693.75	22 712 019.65



↳ Les autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au budget primitif 2017. La situation de chaque autorisation de programme en cours de réalisation vous est présentée ci après. Le montant des CP d'AP de l'année (budget primitif + reports) se montent à 3 643 385.22 €.

Opération		Extension cimetière Saint Antoine allée T		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
	1 584 722.00	0.00	500 000.00	1 084 722.00

Opération		Réseau Eaux Pluviales Centre ville		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	3 580 100.00	3 570 714.76	9 385.22	0.00

Opération		Bassin de rétention Alzo di Leva 3		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	3 743 921.00	44 884.79	30 000.00	3 669 036.21

Opération		Opération Aménagement quartier du Vazzio		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	8 228 000.00	0.00	60 000.00	8 168 000.00

Opération		Réseaux eaux pluviales quartier Albert 1er		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	530 124.00	0.00	450 000.00	80 124.00

Opération		Aménagement Eglise saint Roch		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	1 171 450.00	0.00	400 000.00	771 450.00

Opération		Opération Beverini-Vico		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
0.00	3 949 000.00	2 400.00	250 000.00	3 696 600.00

Pour 2017, de nouvelles autorisations de programmes sont créés. La situation de ces autorisations de programme (ouverture de crédits et phasage) vous est présentée ci après.

Opération		Audit diagnostic Energétique des bâtiments communaux		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
187 000.00	187 000.00	0	55 000.00	132 000.00

Opération		Aménagement gymnase Saint Jean op.ITI		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
574 500.00	574 500.00	0	30 000.00	544 500.00

Opération		Aménagement gymnase Michel Bozzi op.ITI		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
906 600.00	906 600.00	0	300 000.00	606 600.00

Opération		Aménagement Stade de Pietralba op.ITI		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
764 500.00	764 500.00	0	600 000.00	164 500.00

Opération		Création et aménagement Antiquarium Alban		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
1 260 000.00	1 260 000.00	0	160 000.00	1 100 000.00

Opération		Programme vidéo sécurité et verbalisation		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
500 000.00	500 000.00	0	300 000.00	200 000.00

Opération		Schéma opérationnel Jardins de l'Empereur		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
240 000.00	240 000.00	0	24 000.00	216 000.00

Opération		Travaux aménagement du Boulevard Madame Mère		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
1 100 000.00	1 100 000.00	0	250 000.00	850 000.00

Opération		Travaux aménagement Traversée de Mezzavia		
Montant AP		Phasage		
Ouvertures 2017	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2017	Budgets suivants
2 925 000.00	2 925 000.00	0	225 000.00	2 700 000.00

Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Parallèlement à la poursuite du programme des AP/CP, la ville consacre chaque année des crédits pour l'entretien du patrimoine existant. Pour 2017 près de 14.247 millions d'euros sont affectés aux différentes études de faisabilités, aux acquisitions de matériels et aux travaux et aménagements divers.

Les dépenses par chapitres et natures budgétaires concernent :

Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles

Art 202 ELABORATION REVISION URBANISME	
Etudes élaboration PLU tranche 2017	80 000.00
Art 2031 ETUDES	
Etude de voirie Liaison Stiletto	75 000.00
Implantation maison de quartier de Mezzavia	30 000.00
Etudes implantation conservatoire de musique	29 000.00
Etudes patrimoine 3 rue des Glacis	30 000.00
Etudes Musée Salon Napoléonien	50 000.00
Etudes extension des cimetières	180 000.00
Etudes levés Topographiques et géotechniques	70 000.00
Etudes voirie PCRT	100 000.00
Etudes Réseaux eaux pluviales	10 000.00
Etudes énergie et hydromaréthémie	85 000.00
Etudes diverses de faisabilité de voirie	105 000.00
Etudes SPL	300 000.00
Art 2051 CONCESSIONS ET DROITS	
Logiciels informatiques	313 000.00
Total chapitre 20	1 457 000.00

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Art 20422 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
Subventions équipements Aghja	36 700.00
Subventions Aide au Bâti ancien	100 000.00
Subventions clubs sportifs haut niveau	50 000.00
Subvention Equipement Sem Grand site Parata	50 000.00
Total chapitre 204	236 700.00

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles

Art 2118 TERRAINS	
Acquisitions foncières voirie Aspretto	130 000.00
Art 2121 PLANTATIONS ARBRES	
Replantations de palmiers	50 000.00
Art 2138 ACQUISITION DE BATIMENTS	
Acquisition bâtiment FIESCHI	2 940 000.00
Art 21568 ACQUISITION INCENDIE	
Acquisition extincteurs	10 000.00
Art 21578 MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	
Matériel et mobilier urbain	100 000.00
Matériel de signalisation Police municipale et autres	90 000.00

Art 2158 MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
Matériel restaurants scolaires	34 000.00
Matériel pour les crèches et centres de loisirs	30 000.00
Matériel pour cuisine centrale	36 000.00
Matériel service élections	23 700.00
Matériel service des festivités et animations	60 000.00
Matériel maisons de services publiques	36 000.00
Matériel Centre technique municipal et garage	50 000.00
Matériel pour les plages	62 000.00
Matériel Musée Fesch	15 000.00
Matériel divers service Hygiène	3 000.00
Matériel service nettoyage	280 000.00
Matériel service espaces verts	200 000.00
Matériel voirie et éclairage public	40 000.00
Matériel technique Espace Diamant	60 650.00
Matériel outillage service des sports	15 000.00
Art 2161 ŒUVRES ET OBJETS D'ART	
Acquisitions Œuvres d'art Musée Fesch	382 000.00
Art 2182 MATERIEL DE TRANSPORT	
Achat de véhicules	500 000.00
Acquisitions de bateaux pour sécurité des plages	17 000.00
Art 2183 MATERIEL INFORMATIQUE	
Matériel Informatique	427 750.00
Art 2184 MOBILIER	
Mobilier et Matériel de bureau administration	70 000.00
Mobilier et Matériel écoles	60 000.00
Mobilier maisons de quartiers Jardin Empereur	9 600.00
Mobilier bibliothèque et animations culturelles	23 057.00
Art 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS	
Signalétiques direction vie des quartiers	25 000.00
Instruments pour Musique Municipale	6 000.00
Numérisation fonds bibliothèque municipale	15 000.00
Fonds d'ouvrages maison de quartier de l'Empereur	6 400.00
Matériel sites bilingues écoles	18 600.00
Total chapitre 21	5 825 757.00

Chapitre 23 : Travaux en cours

Art 2313 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS	
Travaux mise en sécurité bâtiments communaux	300 000.00
Travaux bâtiments communaux	180 000.00
Travaux hôtel de ville	60 000.00
Travaux divers de sécurité et conformité écoles	171 000.00
Travaux restaurants scolaires	70 000.00
Travaux bibliothèque, Musée Fesch	115 000.00
Travaux bâtiments ex sncm, Fieschi	225 000.00
Travaux bâtiments sportifs	10 000.00
Travaux crèches et bâtiments petite enfance	15 000.00

Travaux démolition ancien bâtiment FR3	350 000.00
Art 2315 AMENAGEMENT, INSTALLATIONS TECHNIQUES	
Programme 2017 enrobés	888 279.84
Programme 2017 trottoirs	500 000.00
Travaux aménagement cour d'honneur Musée Fesch	55 000.00
Programme 2017 voirie	891 000.00
Travaux aménagement pépinière municipale	150 000.00
Aménagement aires de jeux	100 000.00
Travaux programme espaces verts, Berthault Millelli	300 000.00
Travaux sur voirie, poteaux incendie, feux tricolores	95 000.00
Travaux pour nouvel adressage	54 000.00
Travaux extension fibre optique	150 000.00
Travaux renforcement dalle place du Diamant	830 000.00
Travaux stade du Stiletto	390 500.00
Gestion et aménagement des plages	60 000.00
Travaux murs de soutènements	150 000.00
Travaux de dépollution Chemin de Biancarello	70 000.00
Travaux d'accessibilité et mise aux normes	220 000.00
Travaux aménagement Cimetières	40 000.00
Travaux Chaufferies	70 000.00
Art 2316 RESTAURATION ŒUVRES D'ART	
Restaurations œuvres Musée Fesch et statues	218 000.00
Total chapitre 23	6 727 779.84

3. La gestion de la dette

Nous avons, au 01 Janvier 2017, 32 emprunts en cours répartis entre 7 établissements bancaires.

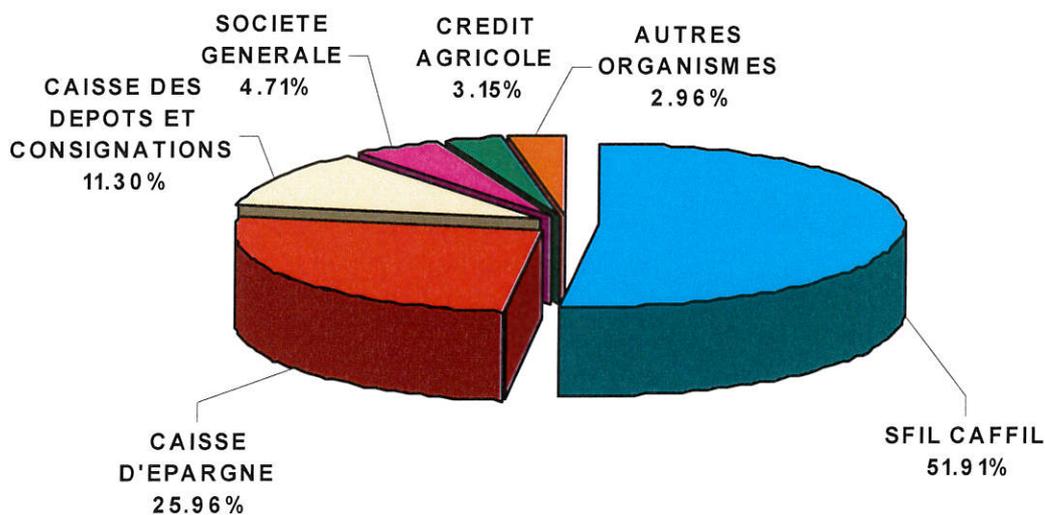
L'encours total est de 76 131 642 € en diminution de 2 098 530 € par rapport au capital restant dû au 01 Janvier 2016 (78 230 170 €) soit une baisse constatée de 2.65 %.

La synthèse de la dette du budget principal est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
76 131 642 €	3.42 %	10 ans 9 mois	5 ans 8 mois

La Société de Financement Local reste le partenaire financier privilégié de la Ville suivi des institutionnels Caisse d'Epargne et Caisse des Dépôts et Consignations.

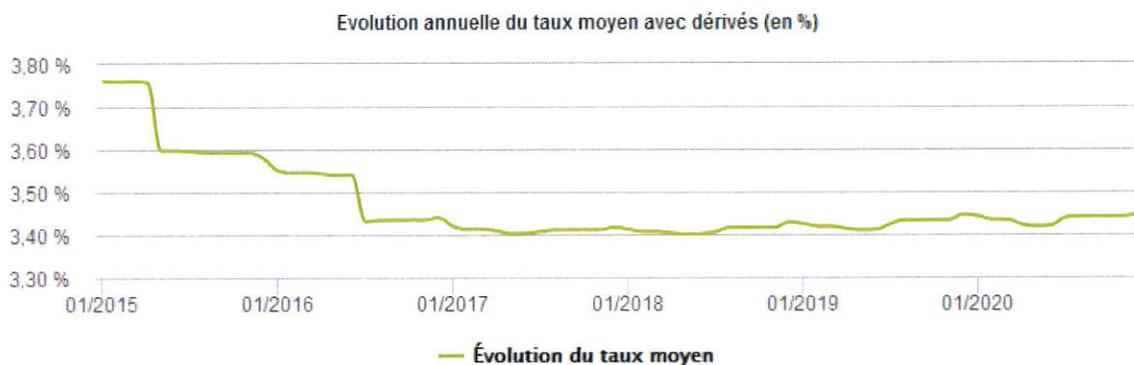
Organismes Prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 01/01/2017	Nombre d'emprunts
 Crédit Foncier	253 285.66	55 970.87	1
 Dexia CL	3 000 000.00	2 000 000.00	1
 Crédit Agricole	6 000 000.00	2 400 000.00	1
 Société générale	9 600 000.00	3 589 214.31	3
 Caisse des dépôts	14 729 220.00	8 605 110.00	8
 Caisse Epargne	26 557 673.73	19 761 689.30	8
 Sfil-Caffil	48 025 711.65	39 519 657.22	10
TOTAL	108 165 891.04	76 131 641.70	32



DETAIL PAR ORGANISMES PRETEURS

L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts à rembourser en 2017 un taux moyen simulé de 3.42 %.

Taux moyen	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	6.11 %	3.56 %	3.45 %	3.42 %



© Finance Active

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen	Classification
Fixe	58 153 254.87 €	76.39 %	3.87 %	A-1
Variable	9 678 482.94 €	12.71 %	1.75 %	A-1
Livret A	5 552 036.10 €	7.29 %	1.32 %	A-1
Barrière	2 747 867.79 €	3.61 %	4.15 %	B-1
Barrière avec multiplicateur	0 €	0.00 %	-	4-E
Change	0 €	0.00 %	-	6-F
Ensemble des risques	76 131 641.70 €	100.00 %	3.42 %	

Pour 2017, le montant prévisionnel des flux de la dette est de 10 183 025.24 € soit 0.00 % du budget total et sa répartition est la suivante :

Montant du capital à rembourser : 7 597 528.90 € Montant des intérêts à payer : 2 585 496.34 €

Etablissement prêteur	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
		Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	2 591 807.54	539 269.61	2 052 537.93
CAISSE DES DEPOTS	1 208 227.32	208 627.24	999 600.08
CREDIT AGRICOLE	494 320.00	94 320.00	400 000.00
CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 207.32	2 294.81	17 912.51
DEXIA CL	285 440.67	85 440.67	200 000.00
SFIL CAFFIL	4 792 918.86	1 539 259.40	3 253 659.46
SOCIETE GENERALE	793 103.53	119 284.61	673 818.92
TOTAL	10 183 025.24	2 585 496.34	7 597 528.90

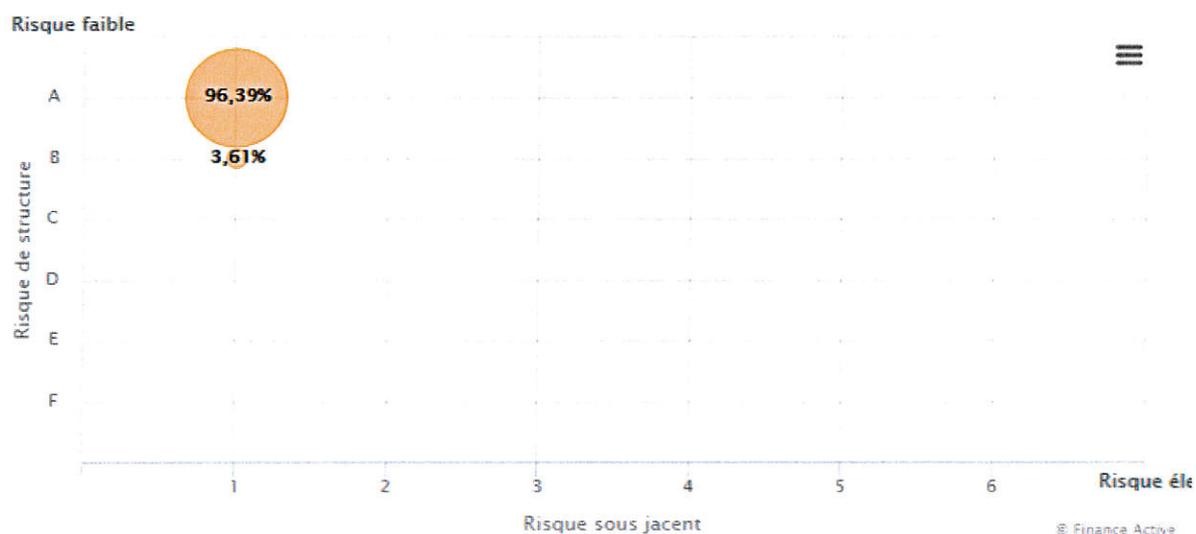
➤ La charte de la dette

La charte de bonne conduite vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés.

Cette classification retient deux dimensions à savoir le risque associé à l'indice allant de 1 à 6 et le risque lié à la structure classé de A à E.

Structures	1	2	3	4	5	6
Indice sous jacents	Indices en euros	Indices inflations françaises ou zone euro	Ecart Indices zone euros	Indices hors zones euros	Ecart Indices hors zone euros	Autres indices
(A) taux fixe simple	73 383 774 € 96.39 %					
(B) barrière simple	2 747 868 € 3.61 %					
(C) option d'échange						
(D) multiplicateur jusqu'à 3						
(E) multiplicateur jusqu'à 5						
(F) autres types de structures						

Au cours des exercices 2014 et 2015, la Ville d'Ajaccio a mené deux opérations de renégociations d'emprunts structurés avec la SFIL, qui a repris la gestion des encours ex-DEXIA. Il s'agissait de l'emprunt classifié 6F selon la Charte de bonne conduite Gissler. Exposé à des risques de volatilité trop importants sur la durée résiduelle de cet emprunt (près de 12 ans), la SFIL a fait des propositions pour le sécuriser en taux fixe. Ces propositions ont été validées par le Conseil Municipal. Ces deux opérations ayant été menées, l'emprunt en question est désormais classifié 1A. Le profil de la dette de la Ville dans sa totalité est désormais sécurisé alors qu'au 1er janvier 2014, plus de 18 % de son encours était constitué d'emprunts structurés « dits toxiques ».



E. Les travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandats

Ce chapitre enregistre en opérations nouvelles les inscriptions suivantes :

▫ Au compte 4541 les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants. Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement. Au titre de l'exercice 2017, une inscription de 200 000 € est prévue.

▫ Aux comptes 4581 (en dépenses) et 4582 (en recettes) sont retracées les écritures concernant les opérations sous mandats exécutés par la collectivité. Pour 2017 est prévue la poursuite des travaux d'aménagement paysager de la station d'épuration de la route de sanguinaires pour le compte de la Capa à hauteur de 123 000€.

F. Les opérations d'ordre

Le tableau suivant retrace les écritures d'ordre entre les sections du budget primitif 2017.

Dépenses de fonctionnement			Prévisions budgétaires	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
023	023	Virement vers la section d'investissement	77 941.13	021	021	Virement de la section de fonctionnement
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	2 082 217.09	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 083 039.00		4817	Amortissements des charges financières
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			3 243 197.22	Total des recettes d'ordre d'investissement		

G. Les ratios communaux

Synthèse des Ratios communaux obligatoires

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	Population retenue fiche DGF 2016 : 68 265 hab.	BP 2017 Ville Ajaccio	Moyenne nationale de la strate *
Ratio 1	Mesure du service rendu Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 331 €	1 402 €
Ratio 2	Poids de la fiscalité Produits des impositions directes/population	482 €	647 €
Ratio 3	Taille financière Recettes réelles de fonctionnement/population	1 327 €	1 559 €
Ratio 4	Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut/population	262 €	310 €
Ratio 5	Niveau d'endettement ** Encours de la dette/population	1 053 €	1 486 €
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement DGF/population	186 €	295 €
Ratio 7	Poids du personnel Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	69.34 €	58.20 %
Ratio 8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Produit des impositions directes/potentiel fiscal	84.72 %	NC
Ratio 9	Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonctionnement et amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	108.65 %	98.50 %
Ratio 10	Taux d'investissement (Hors ANRU). Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	19.73 %	19.90 %
Ratio 11	Poids de la dette (Hors ANRU) ** Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	79.32 %	95.30 %

*Source : les collectivités locales en chiffres 2016

Site internet : www.collectivites-locales.gouv.fr/ chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7 les principaux ratios financiers des communes par strate de population, page 49.

** Suite à la mise en place du fonds de soutien, la méthode de calcul des ratios d'endettement n° 5 et 11 a été réajustée pour les collectivités ayant capitalisés une partie ou la totalité de l'indemnité de refinancement. Pour le calcul des deux ratios les collectivités pourront déduire de l'encours global de la dette le solde de l'aide du fonds de soutien à percevoir.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
 Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 janvier 2017 ;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

ADOpte
Par 38 voix pour
Et 6 voix contre (M.Luciani, M.Ciabini, Mme Grimaldi d'Esdra, M. Bastelica, M. Leonetti,)

Le budget primitif 2017, tel que précisé ci-après :

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
10	Dotations et fonds divers	484 307.50	38	5	
16	Dettes et emprunts	7 600 000.00	38	5	
20	Immobilisations incorporelles	1 736 000.00	38	5	
204	Subv. d'équipement versées	236 700.00	38	5	
21	Immobilisations corporelles	5 825 757.00	38	5	
23	Immobilisations en cours	10 082 779.84	38	5	
26	Participations et créances rattachées	165 000.00	38	5	
4541	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	38	5	
4581	Travaux sous mandats	123 000.00	38	5	
Total des dépenses nouvelles d'investissement		26 453 544.34	38	5	
reports	Restes à réaliser du CA 2016	4 943 677.89	38	5	
Total des dépenses d'investissement		31 397 222.23	38	5	

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
001	Solde d'exécution reporté	6 392 908.40	38	5	
10	Dotations fonds et réserves (hors 1068)	3 485 000.00	38	5	
13	Subv. d'investissement reçues	8 789 207.22	38	5	
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000.00	38	5	
4542	Travaux pour tiers (d'office)	200 000.00	38	5	
4582	Travaux sous mandats	123 000.00	38	5	
024	Produits de cessions	800 000.00	38	5	
021	Virement de la section fonctionnement	77 941.13	38	5	
040	Opérations de transferts d'ordre	3 165 256.09	38	5	
Total des recettes nouvelles d'investissement		29 033 312.84	38	5	
reports	Restes à réaliser du CA 2016	2 363 909.39	38	5	
Total des recettes d'investissement		31 397 222.23	38	5	

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	15 300 000.00	38	5	
012	Charges de personnel et assimilés	63 000 000.00	38	5	
014	Atténuations des produits	750 520.00	38	5	
65	Autres charges de gestion courante	8 990 850.00	38	5	
66	Charges financières	2 611 000.00	38	5	
67	Charges exceptionnelles	200 000.00	38	5	
023	Virement vers la section investissement	77 941.13	38	5	
042	Opérations de transferts d'ordre	3 165 256.09	38	5	
Total des dépenses de fonctionnement		94 095 567.22	38	5	

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services et du domaine	6 300 000.00	38	5	
73	Impôts et taxes diverses	61 827 350.00	38	5	
74	Dotations, subventions et participations	21 350 140.00	38	5	
75	Autres produits de gestion courante	440 000.00	38	5	
013	Atténuation des charges	280 000.00	38	5	
76	Produits financiers	366 840.00	38	5	
77	Produits exceptionnels	50 000.00	38	5	
002	Reprise anticipée du résultat CA 2016	3 481 237.22	38	5	
Total des recettes de fonctionnement		94 095 567.22	38	5	

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à Ajaccio, le jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017
Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Ville d'Ajaccio

